



TOTAL GABON



2019 | **RAPPORT
FINANCIER
ANNUEL**

SOMMAIRE

- 01 Attestation du Rapport financier annuel
- 02 Message du président du Conseil d'administration
- 04 Chiffres-clés
- 06 Total Gabon et ses actionnaires

ACTIVITÉS

- 10 Entretien avec le Directeur général
- 12 Domaine minier
- 14 Exploration
- 15 Développement
- 18 Production et réserves
- 20 Commercialisation
- 22 Ressources Humaines
- 24 Hygiène, Sécurité et Environnement
- 26 Développement durable et activités de diversification

GESTION DES RISQUES ET GOUVERNANCE

- 30 Risques de l'émetteur
- 33 Gouvernement d'entreprise
- 41 Le Comité directeur de Total Gabon

ÉLÉMENTS FINANCIERS COMPTES SOCIAUX SELON LE RÉFÉRENTIEL IFRS

- 44 Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels
- 50 Rapport de gestion du Conseil d'administration
- 52 États financiers IFRS
- 57 Annexe aux états financiers IFRS

> ABRÉVIATIONS

b : baril
bep : baril équivalent pétrole
/b : par baril
/j : par jour
/an : par an
k : kilo (millier)
kb/j : kilo (millier) baril par jour
M : million
Mbep : million bep
t : tonne métrique
km² : kilomètre carré
m³ : mètre cube
kSm³/j : millier de mètres cubes par jour
kT eq CO₂/Mbepj : millier de tonnes équivalent CO₂ par million de barils équivalent pétrole par jour
mg/l : milligramme par litre
\$ ou dollar : dollar américain
€ : euro

> DÉFINITIONS

Le terme « Société » utilisé dans le présent rapport se réfère exclusivement à Total Gabon. Les termes « TOTAL », « Groupe » et « groupe Total » utilisés dans le présent rapport se réfèrent, de façon collective, à la société française TOTAL S.A. et à l'ensemble de ses filiales directes ou indirectes situées en France ou hors de France.

> TABLE DE CONVERSION

1 b/j = environ 50 t/an
1 t = environ 7,5 b
(pour une densité de 37° API)

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de Total Gabon (la Société) sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le Rapport de gestion du Conseil d'administration figurant aux pages 50 et 51 du présent Rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des activités, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels celle-ci est confrontée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Rapport financier annuel.

Les rapports des contrôleurs légaux n'émettent aucune réserve ou observation sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. »

Fait le 20 avril 2020
STÉPHANE BASSENE
Directeur général



Le présent Rapport financier annuel a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers de la République française le 20 avril 2020 conformément aux dispositions de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier en vigueur en France.



LE MESSAGE DE

NICOLAS TERRAZ

Président du Conseil d'administration

L'année 2019 a été marquée par un recul du prix du pétrole. Ainsi le cours du Brent s'est établi à 64,2 \$/b, en baisse de 10 %. Reflétant cette baisse mais bénéficiant d'une amélioration de son différentiel, le prix de vente moyen de la qualité de pétrole brut commercialisée par Total Gabon (Mandji) s'est élevé à 61,8 \$/b, en recul de 7 % par rapport à 2018.

La part de production de pétrole brut liée aux participations de Total Gabon⁽¹⁾ a atteint 31 200 barils par jour (b/j) en 2019, contre 36 100 b/j en 2018.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires s'est élevé à 808 M\$ en 2019 contre 905 M\$ en 2018, soit une baisse de 11 %, principalement en raison de la baisse du prix de vente moyen et dans une moindre mesure par celle des volumes vendus.

Le résultat net (IFRS) s'est établi à 50 M\$, en baisse par rapport à l'exercice 2018 (258 M\$) qui comprenait la cession de la participation résiduelle dans le champ de Rabi-Kounga.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Total Gabon a poursuivi en 2019 ses efforts d'amélioration continue de la sécurité et de la santé au poste de travail, ainsi que les efforts de réduction de l'impact environnemental.

En 2019, Total Gabon a enregistré un accident avec arrêt de travail le 7 février, après avoir atteint 508 jours sans accident (contre un record de 932 jours atteint en septembre 2017). Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (LTIF) est de 0,23 contre un objectif de 0,25 par million d'heures travaillées. Le taux de fréquence de l'ensemble des accidents du travail (TRIF) ressort à 0,7 contre un objectif de 1,0 par million d'heures travaillées.

Les principaux indicateurs environnementaux sont conformes aux objectifs. La teneur moyenne en hydrocarbures dans les eaux de rejet du Terminal du Cap Lopez est de 6,2 mg/l en 2019 pour un objectif de 10,0 mg/l. La moyenne annuelle du gaz brûlé s'élève à 0,3 kSm³/j en 2019 contre 0,4 kSm³/j en 2018, conformément à l'objectif fixé. Total Gabon a par ailleurs obtenu en 2019 le renouvellement de sa certification ISO 14001.

DOMAINE ET TITRES MINIERS

Le permis de Diaba, arrivé à expiration le 2 février 2019 a été rendu à la République gabonaise. Les travaux et études réalisés jusqu'à cette date ont conclu à l'absence d'intérêt économique du permis.

DÉVELOPPEMENT

Pour les actifs opérés par Total Gabon, les projets de développement ont porté principalement sur la réalisation de la première phase de redéveloppement du champ de Torpille avec le forage de trois puits ainsi que sur une étude conceptuelle portant sur la conversion de l'activation de puits de *gas lift* en pompes de fonds de puits sur les champs de Baudroie et Baudroie Nord.

Pour les actifs opérés par des tiers, l'effort a porté essentiellement sur le début de la première phase du projet de conversion de l'activation de puits du champ de Grondin de *gas lift* en pompes de fonds de puits.

(1) Chiffres comprenant les barils de fiscalité revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage de production.

PRODUCTION

La part de production de pétrole brut (opérée et non opérée) liée aux participations de Total Gabon⁽¹⁾ s'est élevée en 2019 à 31 200 b/j en baisse de 14 % par rapport à 2018. Celle-ci s'explique principalement par :

- la cession de la participation résiduelle dans le champ de Rabi-Kounga le 30 septembre 2018 ;
- le déclin naturel des champs ;

partiellement compensée par les apports :

- des campagnes d'interventions sur puits ;
- de la campagne de redéveloppement du champ de Torpille.

RESSOURCES HUMAINES

Une forte mobilité professionnelle interne en 2019 a visé au développement de carrière des collaborateurs gabonais. L'effort de formation se maintient à un niveau élevé, tant dans le cadre de formations régionales, que par des détachements en expatriation dans d'autres filiales du groupe Total.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Les investissements pétroliers s'élèvent à 128 M\$, en baisse de 19 % par rapport à 2018. Cette baisse s'explique principalement par un effet de périmètre (cession de la participation résiduelle dans le champ de Rabi-Kounga le 30 septembre 2018).

Les dépenses 2019 comprennent notamment la première phase du redéveloppement du champ de Torpille, des travaux d'intégrité et de pérennité sur les installations en mer, ainsi que, pour le champ de Grondin, la mise en place du nouveau quartier vie et le début de la première phase de conversion pour passer l'activation de puits de *gas lift* en pompes de fonds de puits.

Le résultat net s'établit à 50 M\$, en baisse par rapport à l'exercice 2018 (258 M\$) qui comprenait la cession de la participation résiduelle dans le champ de Rabi-Kounga.

Le Conseil d'administration, constatant le niveau de résultat distribuable et confiant dans la solidité du bilan de la Société, a décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée le 29 mai 2020, la distribution d'un dividende de 11 dollars par action, identique à celui de l'exercice précédent, soit 49,5 M\$ pour l'ensemble des actionnaires.

CHIFFRES-CLÉS

VENTES D'HYDROCARBURES

en M\$

	2019	2018	2017
Cours moyen du Brent (\$/b)	64,2	71,3	54,2
Pétrole brut ⁽¹⁾	773	868	859
Gaz	5	7	2
Total	778	875	861

(1) Chiffres comprenant les barils de fiscalité revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage de production.

RÉSULTATS

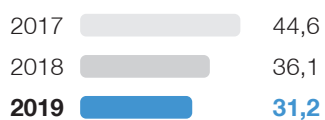
en M\$, sauf le dividende net par action en \$

	2019	2018	2017
Résultat net	50	258	108
Service du dividende (dû) ⁽¹⁾	50	50	25
Dividende net par action ⁽¹⁾	11,00	11,00	5,50
Flux de trésorerie d'exploitation	480	398	379

(1) Pour 2019, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

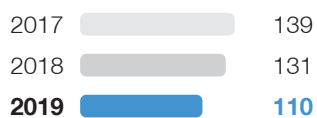
PRODUCTION DE PÉTROLE BRUT

LIÉE AUX PARTICIPATIONS DE TOTAL GABON ⁽¹⁾
en milliers de barils/jour



RÉSERVES PROUVÉES DE PÉTROLE BRUT ⁽¹⁾

en millions de barils



INVESTISSEMENTS PÉTROLIERS

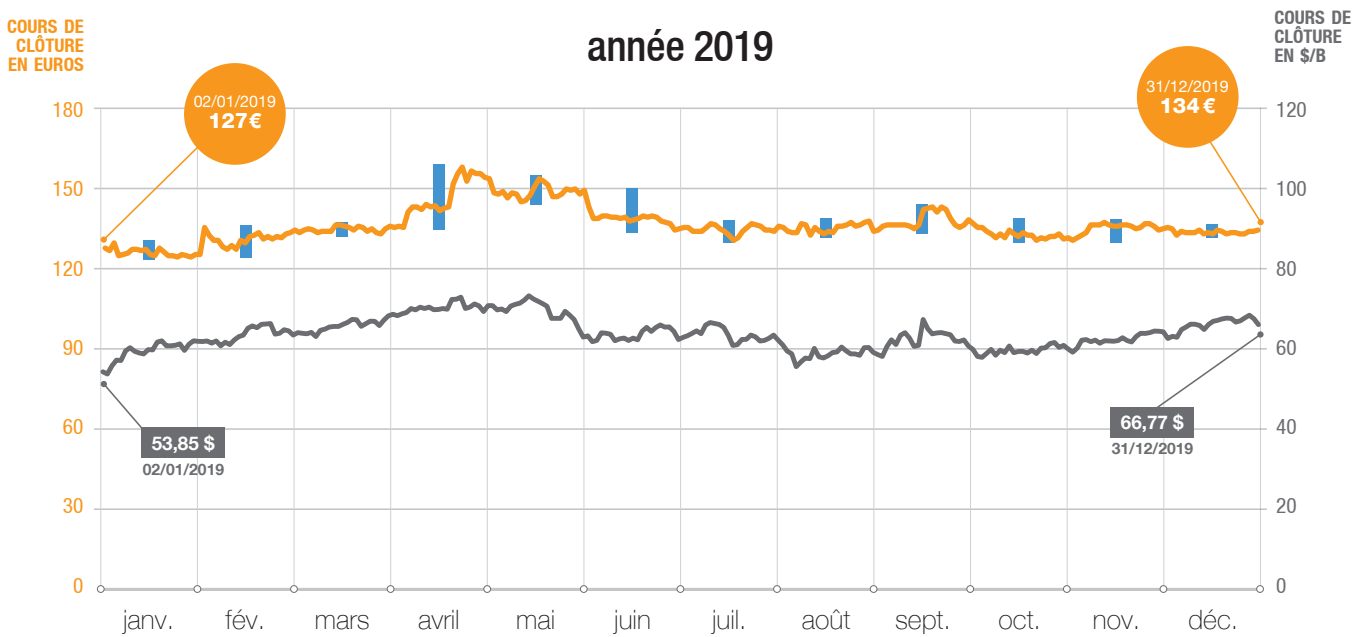
en M\$



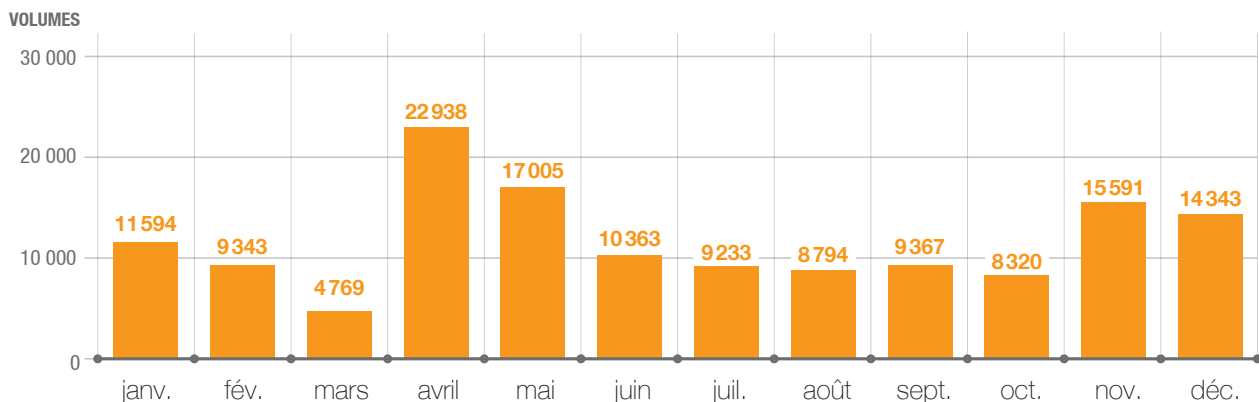
(1) Chiffres comprenant les barils de fiscalité revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage de production.

TOTAL GABON ET SES ACTIONNAIRES

COMPARAISON DU COURS DE L'ACTION AVEC LE PRIX DU BRENT ET LES VOLUMES DE TITRES ÉCHANGÉS



Le différentiel du brut gabonais de qualité Mandji par rapport au Brent daté est commenté au chapitre Commercialisation du présent rapport (pages 20 et 21).

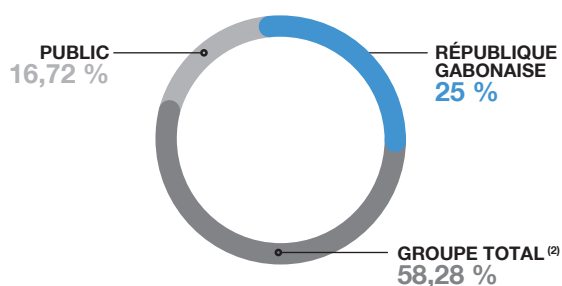


La Société est une filiale indirecte de Total S.A. et son capital, au 31 décembre 2019, est détenu à hauteur de 58,28 % par le groupe Total (à travers sa filiale Total Holdings SAS ⁽¹⁾ détenue à 100 % par Total S.A.), à hauteur de 25 % par la République gabonaise et à hauteur de 16,72 % par le public.

(1) Anciennement Elf Aquitaine S.A. suite au changement de dénomination sociale effectif à compter du 21 mars 2019.

STRUCTURE DU CAPITAL DE TOTAL GABON

au 31/12/2019



(2) À travers sa filiale Total Holdings SAS détenue à 100 %.

DIVIDENDE NET PAR ACTION ⁽³⁾

en \$



(3) Pour 2019, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 29 mai 2020.

PLACE DE COTATION DE L'ACTION TOTAL GABON

Bourse de Paris (Euronext Paris S.A.) :

- Type de cotation : Actions ordinaires – Cotation en continu – Règlement non différé
- Marché de cotation : Euronext Paris – Compartiment B (Mid Cap)
- Présence dans les indices : CAC Oil & Gas, CAC All Shares
- Codes : ISIN : GA0000121459/Reuters : EGAB.PA Bloomberg : EC:FP/Mnemo : EC

SERVICE TITRE ET DIVIDENDE

Banque assurant le service du titre :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

Les Grands Moulins de Pantin

CTO - Service Actionnariat TOTAL GABON

9, rue du Débarcadère

93 750 Pantin

Accueil actionnaires :

Tél. : +33 (0)1 57 43 02 30

COURRIER DES ACTIONNAIRES DE TOTAL GABON

Total Gabon

Division Gouvernance

Boulevard de l'Indépendance

BP – 2093 Libreville

République gabonaise

Courriel : actionnariat-totalgabon@total.com

SITE INTERNET

Total Gabon met à la disposition de ses actionnaires, sur son site internet www.total.ga, les informations financières de la Société qui sont actualisées tout au long de l'année. Figurent ainsi sur le site, les informations réglementées dont le Rapport financier annuel, le Rapport financier semestriel, l'information financière trimestrielle et les communiqués de presse. À l'issue de l'Assemblée générale, la présentation faite aux actionnaires ainsi que le résultat du vote des résolutions sont également publiés sur le site internet.



ACTIVITÉS

- 10. Entretien avec le Directeur général
- 12. Domaine minier
- 14. Exploration
- 15. Développement
- 18. Production et réserves
- 20. Commercialisation
- 22. Ressources humaines
- 24. Hygiène, sécurité et environnement
- 26. Développement durable et activités de diversification

A professional portrait of Stéphane Bassene, a man with short dark hair, wearing a dark blue suit, white shirt, and dark tie. He is standing with his hands clasped in front of him. The background is a plain, light color. A horizontal orange bar is positioned behind his head.

ENTRETIEN

STÉPHANE
BASSENE

Directeur général

UNE ANNÉE 2019 CONTRASTÉE, DANS UN ENVIRONNEMENT DE PRIX BAISSIER

En matière de sécurité, Total Gabon poursuit la trajectoire d'amélioration amorcée depuis plusieurs années. Aucun accident avec arrêt de travail n'a été déploré après celui du 7 février 2019, survenu au Terminal du Cap Lopez. Par ailleurs, nos résultats environnementaux relatifs aux quantités de gaz brûlé ont été atteints et même améliorés pour ce qui est de la teneur en hydrocarbures dans les eaux rejetées. Enfin, la Société a renouvelé sans non-conformité sa certification ISO 14001 sur la totalité du périmètre d'opération. Ces bons résultats n'auraient pas pu être réalisés sans l'engagement de chacun, employés et partenaires. Nous poursuivons nos efforts, dans un esprit d'amélioration continue, et de renforcement de notre culture HSE.

Le caractère volatil de nos marchés n'est plus à démontrer. Les prix du pétrole ont connu en 2019 une baisse de 10 % par rapport à l'exercice précédent. De plus, l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation de l'Organisation Maritime Internationale au 1^{er} janvier 2020 a entraîné dès le dernier trimestre de l'exercice 2019 une pression à la baisse sur le prix du pétrole Mandji que nous produisons. Face à ces changements, nous devons plus encore continuer à nous adapter et à construire une Société résiliente.

Sur le plan opérationnel, nous avons réalisé une campagne de forage sur le champ de Torpille pour la première phase de son redéveloppement. Les budgets et les délais ont été respectés. Cependant les premiers résultats sont en deçà de nos attentes. Une analyse a été réalisée pour mettre en place un plan d'amélioration. La phase 1 du projet de changement du mode d'activation des puits de la zone de Grondin opéré par des tiers a connu du retard lié à des difficultés techniques, notamment d'ensablement des puits. Bien qu'en nette amélioration, la disponibilité de notre système de compression de gaz a également pénalisé la production au second semestre. Nous avons poursuivi nos campagnes d'intervention sur nos puits pour en améliorer la productivité. Pour autant, cette production additionnelle, combinée avec les apports des puits de la campagne de redéveloppement du champ de Torpille n'a permis de compenser que partiellement la baisse de production en 2019.

Sur le plan financier, ces réalisations se traduisent par un résultat net de 50 M\$, en baisse par rapport à 2018 qui comprenait le résultat de la cession de la participation de Total Gabon dans le champ de Rabi-Kounga. Toutefois, malgré un environnement de prix du Brent défavorable, la Société a dégagé un flux de trésorerie d'exploitation en hausse de 21 % par rapport à 2018, lui permettant de renforcer son bilan.

NOTRE FEUILLE DE ROUTE EN 2020 : FINALISER LA TRANSFORMATION, PÉRENNISER LES ACQUIS, PRÉPARER LE FUTUR

Dans un contexte économique global toujours plus volatil et dans un environnement de prix du pétrole bas, la stratégie mise en place par Total Gabon reste pertinente. Il convient cependant d'accélérer les prochaines étapes, en évitant tout compromis en ce qui concerne la sécurité des personnes, des biens et le respect de l'environnement.

Nous allons ainsi poursuivre notre objectif de produire de manière plus sûre, plus efficace et à moindre coût. Notre modèle opérationnel, toujours en transformation avec la mise en place d'un contrôle centralisé de nos opérations, devra continuer d'évoluer pour positionner Total Gabon sur une trajectoire de coûts permettant d'assurer les équilibres financiers futurs. Nous avons commencé 2020 avec la ferme intention d'améliorer plus encore notre efficacité opérationnelle, en simplifiant nos processus et en mobilisant nos équipes et partenaires.

Nous devons être disciplinés et sélectifs pour nos investissements et nos options de développement, en privilégiant les projets les plus rentables, à retour rapide et pour créer de la valeur.

Plus que jamais nous devons rester fidèles à notre ambition : être un opérateur responsable, durable et rentable, reconnu pour ses résultats.

DOMAINE MINIER

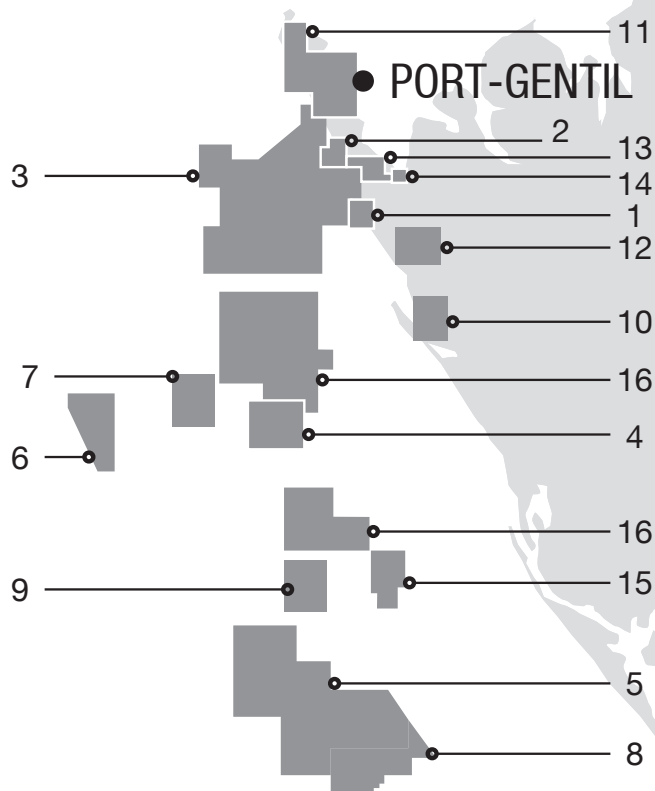
TITRES MINIERES DE RECHERCHE

Le permis offshore profond Diaba G4-223 (Total Gabon 42,5 %, opérateur), d'une superficie totale de 9 076 km², est arrivé à échéance le 2 février 2019 à l'issue d'une extension d'un an. Ce permis a été rendu à la République gabonaise.

Le permis Mutamba-Iloru G4-219 (Total Gabon 50 %) est, selon l'administration gabonaise, arrivé à expiration en février 2013.

TITRES MINIERES D'EXPLOITATION

En 2019, le domaine minier d'exploitation de Total Gabon, d'une superficie totale de 1 461 km², est constitué pour 1 130 km² de titres miniers en régime Convention et pour 331 km² de titres miniers en régime CEPP, comme en 2018.



TITRES MINIERES DE TOTAL GABON AU 31/12/2019

TITRES MINIERES D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

superficie en km²

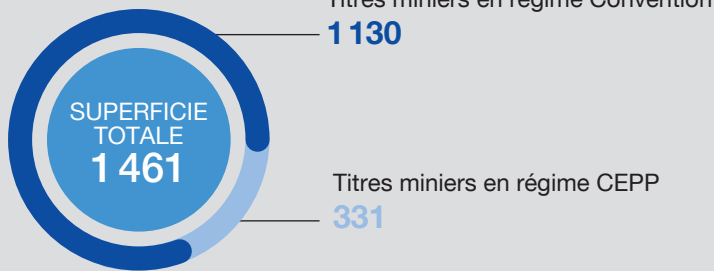


TABLEAU RÉCAPITULATIF DU DOMAINE MINIER

au 31 décembre 2019

	Superficie en km ²	Date attribution <i>période en cours</i>	Durée/ans <i>() période en cours</i>	Expiration	Participations	
RÉGIME CONVENTION I Concessions minières en mer						
1	Ntchengué Océan G6-14	12,00	08/02/1968	75	07/02/2043	Total Gabon 100 %, opérateur
2	Port-Gentil Océan G6-15	13,00	03/10/1968	75	02/10/2043	Total Gabon 100 %, opérateur
3	Grand Anguille Marine G6-16	380,50	08/02/1968	75	07/02/2043	Total Gabon 100 %, opérateur
4	Torpille G6-17	56,00	18/04/1969	75	17/04/2044	Total Gabon 100 %, opérateur
5	Grondin-Mandaros Marine G6-21	287,95	28/08/1972	75	27/08/2047	Total Gabon 65,275 %, Perenco Oil & Gas Gabon 34,725 %, opérateur
6	Girelle Marine G6-22	52,00	02/07/1974	75	01/07/2049	Total Gabon 65,275 %, Perenco Oil & Gas Gabon 34,725 %, opérateur
7	Pageau Marine G6-23	45,50	02/07/1974	75	01/07/2049	Total Gabon 65,275 %, Perenco Oil & Gas Gabon 34,725 %, opérateur
8	Barbier Marine G6-24	74,00	02/07/1974	75	01/07/2049	Total Gabon 65,275 %, Perenco Oil & Gas Gabon 34,725 %, opérateur
RÉGIME CONVENTION I Permis d'Exploitation en mer (PEX)						
9	Ayol Marine G5-36	36,40	01/08/1981 20 + 10 + 5 + (5)		01/08/2021	Total Gabon 100 %, opérateur
RÉGIME CONVENTION I Concessions minières à terre						
10	Ozouri C-14	25,08	13/10/1958	75	12/10/2033	Total Gabon 100 %, opérateur
11	Pointe Clairette-Cap Lopez G6-5	95,04	31/08/1960	75	30/08/2035	Total Gabon 100 %, opérateur
12	M'Bega G6-6	30,60	03/09/1960	75	02/09/2035	Total Gabon 100 %, opérateur
13	Ntchengué G6-9	16,90	24/01/1963	75	23/01/2038	Total Gabon 100 %, opérateur
RÉGIME CONVENTION I Permis d'Exploitation à terre (PEX)						
14	Mandji Sud-Ntchengué NE G5-55 ⁽¹⁾	5,09	07/01/1993	10 + 5 + (5)	06/01/2013	Total Gabon 100 %, opérateur
RÉGIME CEPP I Autorisations Exclusives d'Exploitation en mer (AEE)						
15	Hylia II G5-113	35,24	01/01/2012	(10) + 5 + 5	31/12/2021	Total Gabon 37,5% - Perenco Oil & Gas Gabon 37,5%, opérateur - République gabonaise 25%
16	Baudroie-Mérou Marine G5-90	296,00	02/01/2018	10 + 5 + (5)	01/01/2023	Total Gabon 100 %, opérateur

1) Licence arrivée au terme des périodes d'exploitation. Négociation en cours avec la République gabonaise pour définir les nouvelles conditions de gestion de ce permis.



TITRES MINIERS DE RECHERCHE

Sur le permis Diaba, les études et travaux d'évaluation pétrolière se sont terminés. Ils ont conclu à l'absence d'intérêt économique du permis. Ce dernier, arrivé à expiration le 2 février 2019, a été rendu à la République gabonaise.

TITRES MINIERS D'EXPLOITATION

L'évaluation du potentiel d'exploration résiduel aux thématiques ante-salifères et post-salifères se poursuit sur les permis d'exploitation opérés off-shore.

Sur le permis de Torpille, les études d'interprétation sont en cours à la suite du nouveau traitement haute résolution de la sismique 3D *Ocean Bottom Node* (OBN) de 2014, rendu disponible début 2018. Une inversion a également été réalisée en 2019.

Sur le permis d'Anguille, un retraitement de la sismique 3D *Ocean Bottom Cable* (OBC) de 2002, a été rendu disponible début 2018 et les études d'interprétation se poursuivent. En parallèle, un retraitement 3D de la sismique Anguille-Dauphin-Mandji est en cours et devrait être disponible au cours du premier semestre 2020.

ACTIFS OPÉRÉS PAR TOTAL GABON

PROJETS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Maîtrise des émissions de gaz à effet de serre

Total Gabon a mis en place des actions de conduite opérationnelle pour limiter le brûlage de gaz et son impact sur l'environnement. D'autres projets de réduction sont à l'étude.

Sur le site de Grand Anguille Marine, deux projets sont en cours. Le premier concerne la mise en place d'une compression HP sur la plateforme de GAAM permettant d'augmenter les capacités de fourniture de gaz HP pour le *gas lift* et de réduire le brûlage de gaz. Le second concerne l'installation d'électropompes pour améliorer la disponibilité de l'export liquide. Les études d'ingénierie de base et de détail progressent selon le calendrier prévu. Leur sanction devrait intervenir en 2020 avant un passage en phase d'exécution de projet.

ÉTUDES ET TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT DES CHAMPS EN MER

Anguille

Des études géosciences ont démarré sur la zone nord d'Anguille afin de proposer des interventions visant à restaurer la production du socle et à définir les cibles pour une prochaine campagne de forage.

Anguille Nord-Est

L'étude d'avant-projet a confirmé les réserves et le schéma de redéveloppement du champ d'ANE mer. Celui-ci comprendrait le forage de nouveaux puits producteurs et injecteurs, des opérations de *workover* ainsi que la conversion d'un puits producteur existant en puits injecteur.

Torpille

Les forages de la première phase du redéveloppement du champ de Torpille ont été réalisés au cours du premier semestre 2019, dans le respect du calendrier et du budget. Trois puits ont été complétés et mis en production, l'injection devrait se faire dans une deuxième phase.

Les études géosciences se poursuivent sur l'analyse des prochaines phases de redéveloppement du champ.

Baudroie et Baudroie Nord

L'étude conceptuelle d'installation de pompes électriques de fonds de puits ESP (*Electrical Submersible Pumps*) sur les champs de Baudroie et de Baudroie Nord a été finalisée. Il est prévu dans une première phase de convertir trois puits producteurs.

Grands travaux d'intégrité

Lancé en 2015, ce programme a déjà permis de mener des campagnes de peinture sur quatorze installations. La poursuite des travaux d'intégrité pour 2019-2020 se fait dans le cadre des campagnes de travaux de maintenance des plateformes ou encore des travaux d'arrêt.

Une campagne de travaux d'intégrité a été lancée sur la plateforme TRMPK en 2019. Des campagnes de retouches de peinture ont également eu lieu sur les sites de PG2 et de Ntchengué en 2019.



ÉTUDES ET TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT SUR LES CHAMPS À TERRE

Unité de traitement d'eau du centre PG2

La reprise du projet d'injection d'eau sur les champs d'Anguille et de Port-Gentil Océan a requis la mise en conformité de l'unité de relevage et de traitement d'eau du site de PG2. Le projet s'est terminé en 2019 avec la mise en service de l'injection d'eau sur les champs concernés.

Terminal du Cap Lopez

Des travaux de maintenance des bacs du Terminal du Cap Lopez sont en cours. Une entreprise spécialisée sur ce type d'interventions a été sélectionnée. Une base vie dédiée à l'intervention de l'entreprise a été construite en 2019. Deux bacs sont actuellement en travaux. D'autres bacs sont prévus en 2020.

Un projet pilote innovant d'amélioration des traitements des eaux de production a démarré en 2019 avec une phase de test en cours qui devrait se dérouler durant l'année 2020. L'objectif est de traiter d'autres types de polluants que les hydrocarbures dissous contenus dans les eaux de production. Ce projet est une réponse à l'évolution des réglementations environnementales.

CONTRÔLE CENTRALISÉ DES OPÉRATIONS

La salle de contrôle centralisé des opérations et la salle collaborative ont été inaugurées en février 2019. La montée en régime de ce nouveau mode opératoire s'est poursuivie tout au long de l'année 2019. De bons résultats ont été enregistrés, notamment sur l'amélioration de la coordination des opérations et sur le taux de disponibilité des installations de production.



ACTIFS OPÉRÉS PAR DES TIERS

Grondin-Girelle-Pageau (GGP)

Les activités réalisées sur les champs du secteur Grondin (champs de Grondin, Gonelle, Barbier, Mandaros) ont porté principalement sur :

- des travaux de maintenance des équipements de surface ;
- la conversion en ESP de trois puits dans le cadre du projet GGP Phase 1 ;
- les *workovers* réalisés sur trois puits du champ de Barbier ;
- des travaux de changement de conception *gas lift* sur un puits du champ de Mandaros ;
- l'installation de la plateforme Bolga utilisée principalement comme quartier vie sur le secteur ;
- la finalisation des études statiques et le calage du modèle dynamique des champs de Barbier, Mandaros et Gonelle.

Les travaux qui ont été lancés en 2019 et qui se poursuivent sur 2020 ont porté principalement sur :

- l'installation sur la plateforme Bolga des équipements de la distribution électrique du projet GGP Phase 1 ;
- l'extension de l'unité de traitement d'eau ;
- la finalisation des études statiques et le calage du modèle dynamique du champ de Grondin.

Le projet de conversion GGP Phase 1 nécessite l'installation d'équipements électriques et de traitement d'eau adéquats pour recevoir en surface les volumes liquides additionnels. En 2019 trois puits ont été convertis. La conversion des puits suivants devrait être finalisée en 2020.

Les activités sur les champs de Girelle et Pageau ont porté essentiellement sur des interventions sur les puits producteur de Girelle pour retirer les sédiments déposés dans le puits

Hylia II

Le projet d'injection d'eau lancé début 2018 est terminé et a été mis en service au deuxième trimestre 2019.

Les activités sur le champ d'Hylia en 2019 ont porté essentiellement sur :

- la maintenance des équipements ;
- des tests d'injectivité réalisés sur trois puits.

DIVERS

Terminal du Cap Lopez

Total Gabon détient et opère le Terminal du Cap Lopez situé au nord de Port-Gentil. Le Terminal prend en charge les productions de Total Gabon ainsi que celles d'autres opérateurs provenant de différents champs à terre et en mer.

PRODUCTION ET RÉSERVES

PRODUCTION DE PÉTROLE BRUT

La part de la production de pétrole brut opérée et non opérée liée aux participations de Total Gabon ⁽¹⁾ s'établit à 31,2 kb/j (11,4 Mb sur l'année) en 2019 contre 36,1 kb/j (13,2 Mb sur l'année) en 2018.

La baisse s'explique essentiellement par :

- la cession de la participation résiduelle dans le champ de Rabi-Kounga à terre le 30 septembre 2018,
- le déclin naturel des champs,

partiellement compensée par les apports :

- des campagnes d'interventions sur puits,
- de la campagne de redéveloppement du champ de Torpille.

PRODUCTION OPÉRÉE PAR TOTAL GABON

La production des champs opérés par Total Gabon en 2019 s'est établie à 23,1 Kb/j (8,4 Mb sur l'année), contre 24,7 kb/j (9,0 Mb sur l'année) en 2018.

PRODUCTION OPÉRÉE PAR DES TIERS

La production des champs opérés par des tiers s'est élevée à 13,1 kb/j en 2019 (4,8 Mb sur l'année) contre 12,5 kb/j (4,6 Mb sur l'année) en 2018.

La part de la production non opérée liée aux participations de Total Gabon dans ces champs s'est élevée à 8,1 kb/j (3,0 Mb sur l'année) en 2019 contre 7,8 kb/j (2,9 Mb sur l'année) en 2018.

RÉSERVES DE PÉTROLE BRUT

Les réserves prouvées correspondent aux quantités de pétrole brut que les données géologiques et d'ingénierie permettent de déterminer avec une certitude raisonnable comme pouvant être produites dans les années futures à partir des réservoirs connus, dans les conditions économiques et opérationnelles existantes.

Pour 2017, 2018 et 2019, elles ont été évaluées respectivement sur la base d'un prix du Brent de 54,36 \$/b, 71,43 \$/b et 62,74 \$/b (moyenne arithmétique du premier jour de cotation des douze mois de l'année).

Au 31 décembre 2019, les réserves prouvées ⁽¹⁾ de pétrole brut de Total Gabon s'élève à 110 Mb, pour 131 Mb en 2018.

La durée de vie des réserves prouvées et probables de pétrole brut au 31 décembre 2019 représente près de 15 ans au rythme actuel de production.

Cette durée est calculée en se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique.

(1) Chiffre comprenant les barils de fiscalité revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage de production.

PRODUCTION DE PÉTROLE BRUT
LIÉE AUX PARTICIPATIONS DE TOTAL GABON ⁽¹⁾
en milliers de barils/jour

2017		44,6
2018		36,1
2019		31,2

RÉSERVES PROUVÉES DE PÉTROLE BRUT ⁽¹⁾
en millions de barils

2017		139
2018		131
2019		110



(1) Chiffre comprenant les barils de fiscalité revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage de production.

COMMERCIALISATION

LES PRIX

Le prix du Brent daté s'est établi à 64,2 \$/b en moyenne sur 2019 contre 71,3 \$/b en 2018. Comme les années précédentes, le prix du Brent a été très volatil tout au long de l'année. Ainsi le prix est passé d'un point bas de 53,2 \$/b le 3 janvier 2019 pour un maximum de 74,7 \$/b atteint le 16 mai 2019, avant de finir à 66,8 \$/b le 31 décembre 2019.

Les prix du Brent ont été soutenus par les annonces de l'OPEP en début d'année et fin d'année sur l'application et la réduction des quotas de production. Toutefois les facteurs baissiers n'ont pas manqué, notamment :

- la hausse de la production des États-Unis, devenus le premier producteur mondial devant la Russie et l'Arabie Saoudite ;
- les sanctions économiques contre le Venezuela et l'Iran ;
- la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis ;
- la revue à la baisse de la demande de pétrole liée au ralentissement de l'économie mondiale et les craintes de récession ;
- les attaques et instabilités notamment en Arabie Saoudite, Lybie et Iran.

Les prix des bruts gabonais ont été soutenus par le maintien des sanctions impactant la production de bruts moyennement lourds et soufrés et par un rebond de la demande chinoise et donc des importations à des niveaux très élevés.

Mais ils ont été également pénalisés par l'envolée des taux de fret au 4^e trimestre, conséquence des sanctions américaines contre un armateur chinois et une immobilisation importante de navires liée à la nouvelle réglementation IMO 2020.

LE MARCHÉ

La demande en produits pétroliers pour l'année 2019 a continué à croître, de l'ordre de +0,4 Mb/j. Ainsi la demande en gazole a augmenté de +0,3 Mb/j aux dépens du fioul (-0,4 Mb/j). L'essence (+0,4 Mb/j) et le kérozène (+0,1 Mb/j) ont progressé, contrairement au naphtha (-0,1 Mb/j).

En termes de répartition géographique, la croissance de la demande a été tirée par l'Asie (+0,2 Mb/j) et dans une moindre mesure par le Moyen-Orient et l'Amérique Latine (+0,1 Mb/j pour chacun). La demande en Afrique, en Amérique du Nord ainsi que dans l'ex-Union soviétique et en Europe est restée stable. En Asie, la Chine et l'Inde ont été les principaux moteurs de la croissance avec respectivement +0,3 Mb/j et +0,1 Mb/j.

L'offre mondiale de pétrole brut a diminué en 2019 par rapport à 2018 de -0,8 Mb/j (contre une augmentation de +1,8 Mb/j en 2018 par rapport à 2017). L'effet des sanctions américaines et des quotas de l'OPEP a été supérieur à l'augmentation de la production des pétroles de schiste aux États-Unis.

Dans ce contexte, les stocks de brut ont diminué de 0,5 Mb/j en 2019. Ce tirage sur les stocks de brut n'a pas permis une remontée des prix par rapport à 2018, avec des variations principalement liées aux tensions et facteurs géopolitiques.

VENTES DE PÉTROLE BRUT

en millions de barils

2017		15,9
2018		12,1
2019		11,9



LES DIFFÉRENTIELS DES BRUTS GABONAIS

Les bruts gabonais, comme tous les bruts d'Afrique de l'Ouest, ont connu une année favorable. Ils ont bénéficié de taux de fret bas en raison d'une forte disponibilité de navires sur le marché, excepté sur le dernier trimestre de l'année, permettant d'arbitrer ces bruts principalement vers l'Asie et l'Europe.

Le différentiel du Mandji par rapport au Brent daté s'est amélioré en 2019. Le Mandji a ainsi bénéficié :

- d'un manque de bruts soufrés durant l'ensemble de l'année ;
- d'une croissance soutenue de la demande tirée par la Chine en particulier favorisée par l'augmentation des quotas des raffineurs indépendants et l'augmentation des capacités de raffinage.

NOUVELLE NORME IMO 2020

La nouvelle réglementation IMO 2020 est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Cette règle de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) impose une teneur en soufre maximum de 0,5 % pour le fioul de soute à usage carburant contre 3,5 % précédemment. A la suite de ce changement, d'importantes fluctuations de marchés sont attendues durant l'année 2020. En effet les équilibres mondiaux sont modifiés avec de nouveaux débouchés à trouver pour les fiouls lourds ainsi que des productions et des consommations accrues de fiouls légers. Les distillats devraient également bénéficier de cet appétit pour des produits plus légers et donc d'une augmentation de la demande. Les différentiels des bruts légers peu soufrés devraient s'améliorer alors que les bruts plus lourds et soufrés devraient au contraire suivre une tendance baissière. Les raffineurs vont devoir optimiser de nouveau leur panier de bruts afin de produire du fioul de soute conforme au nouveau standard. Enfin côté transport, l'installation de *scrubbers* sur les navires pourra permettre de continuer à utiliser des fiouls lourds. Mais cela entrainera une immobilisation de navires, impactant considérablement la flotte mondiale et donc les niveaux des taux de fret, à présent sur une tendance haussière confirmée.

RESSOURCES HUMAINES

DÉVELOPPEMENT, FORMATION ET CARRIÈRES

L'année 2019 a connu une forte mobilité professionnelle au sein de la Société visant au développement de carrière des collaborateurs gabonais. Des salariés continuent également à être détachés en expatriation dans différentes filiales du groupe Total, pour les préparer à de plus larges responsabilités à leur retour.

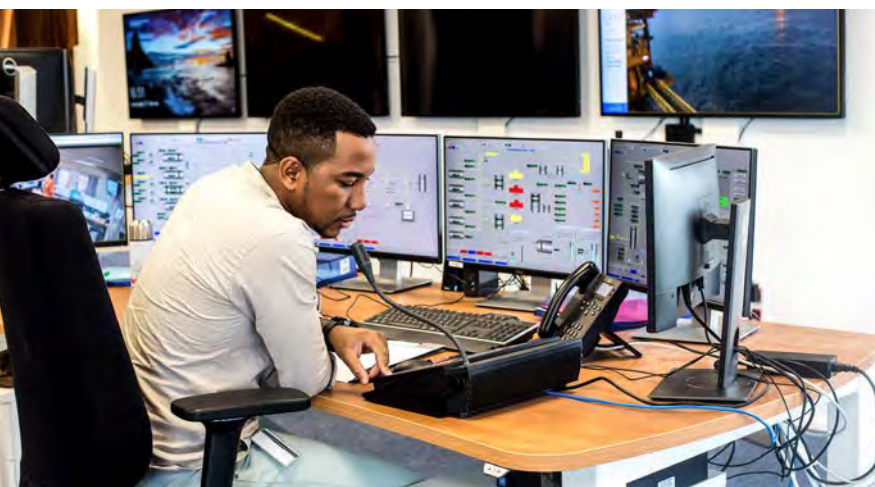
Deux ingénieurs ont rejoint la Société, dans les métiers des opérations pétrolières et des contrats achats, poursuivant ainsi l'adaptation des compétences associée à la transformation de la Société.

Total Gabon a mené une politique d'investissement significative en formation durant 2019 dans le cadre du maintien et du développement des compétences. La stratégie de régionalisation de la formation nécessaire dans le contexte de transformation de la Société s'est poursuivie. L'effort est resté concentré sur les domaines sécurité, santé et environnement, sur le renforcement des capacités du personnel intervenant sur les installations de production, mais également sur les compétences managériales.



Dans le cadre de la convention de partenariat entre Total Gabon, le Fonds d'aide à l'Insertion et la Réinsertion professionnelles (FIR) et le Ministère de l'Emploi, de la Jeunesse, de la Formation professionnelle, de l'Insertion et de la Réinsertion, 20 apprentis ont été accueillis au sein de la Société en 2019 ; cela représente 161 jeunes accueillis dans le cadre de ce dispositif depuis 2014. L'objectif de ce partenariat est, par le biais d'une première immersion en milieu professionnel, de contribuer à l'employabilité de jeunes gabonais inscrits à l'Office National de l'Emploi (ONE), confirmant ainsi le rôle de pionnier de la Société et son engagement citoyen.

Enfin un programme de développement de l'ensemble des salariés a été lancé par la Direction générale. Il vise à donner plus de visibilité et de transparence sur les opportunités associées au parcours des salariés et à promouvoir les qualités managériales. Deux journées de sensibilisation à ce programme ont été organisées à Port-Gentil et Libreville. Ces événements ont servi de prélude au lancement de la nouvelle campagne de mobilité annuelle.



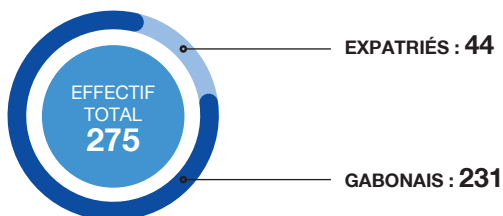
RELATIONS SOCIALES

La transformation opérée par Total Gabon depuis quelques années, s'est traduite par l'optimisation de son périmètre d'activité, l'adaptation en conséquence de la structure, et une plus grande discipline dans la maîtrise des dépenses. Elle avait naturellement suscité des interrogations chez les collaborateurs. De nombreux échanges, propositions et négociations menées avec la recherche constante d'un dialogue social renforcé produisent des effets positifs sur la qualité du climat social.

L'année 2019 a été marquée par les élections des nouveaux délégués du personnel. Le dialogue avec ces représentants a donné lieu à de nombreuses discussions et négociations menées avec le souci constant d'un échange social constructif et de qualité. Les thèmes abordés ont été variés, tant sur les efforts d'adaptation constants réalisés au sein de la Société, que sur l'environnement modifié par la réforme en cours du code du travail. Parallèlement le dialogue avec l'Organisation Nationale des Employés du Pétrole a également repris.



EFFECTIFS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 2019



HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ

Total Gabon déplore en 2019 un seul accident avec arrêt de travail qui s'est produit le 7 février 2019 et deux blessures nécessitant des postes aménagés. A cette date, la Société avait atteint 508 jours sans accident avec arrêt de travail (après un record de 932 jours sans accident avec arrêt de travail entre février 2015 et septembre 2017).

Avec un volume d'heures travaillées de 4,7 millions en 2019 contre 5,6 millions en 2018, cela se traduit par :

- un taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (LTIF⁽¹⁾) de 0,23 contre un objectif de 0,25 ;
- un taux de fréquence des accidents déclarés (TRIR⁽²⁾) de 0,7 pour un objectif de 1,0.

Le nombre d'incidents à haut potentiel en 2019 est de 15 contre 12 en 2018.

Total Gabon mène une politique d'amélioration constante qui vise à renforcer la sécurité sur le poste de travail et à éviter tout décès accidentel. Ainsi les sensibilisations HSE visent à maintenir un haut niveau d'exigence et de discipline. Un accent particulier est également mis dans la qualité des analyses des incidents et anomalies à haut potentiel pour en tirer les enseignements afin de renforcer la prévention. Ceci concerne aussi bien les lieux où ils se sont produits que l'ensemble du périmètre d'activité de la Société.

(1) LTIF : Lost Time Injury Frequency, nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées. Cet indicateur est calculé globalement pour le personnel de Total Gabon et pour le personnel des entreprises extérieures.

(2) TRIR : Total Recordable Injury Rate, nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées. Cet indicateur est calculé globalement pour le personnel de Total Gabon et pour le personnel des entreprises extérieures.

ENVIRONNEMENT

Tous les indicateurs environnementaux sont conformes aux objectifs initiaux fixés pour 2019. Au Terminal du Cap Lopez, la teneur moyenne en hydrocarbures dans les eaux de rejet est de 6,2 mg/l pour un objectif de 10 mg/l. Ces performances sont le fruit d'un travail rigoureux de suivi quotidien par toutes les équipes de la Société.

Concernant le brûlage, la moyenne annuelle du gaz brûlé est à l'objectif de 0,30 kSm³/j. Elle est en baisse par rapport à la moyenne de 0,36 kSm³/j en 2018. Total Gabon continue ainsi à réduire le brûlage continu de gaz après avoir atteint l'objectif de réduction de 50 % entre 2009 et 2015.

Enfin, la Société a renouvelé en 2019 sans non-conformité sa certification ISO 14001 sur la totalité du périmètre d'opération.





HYGIÈNE INDUSTRIELLE

Total Gabon, en collaboration avec les services de la Médecine du travail, a mis en place un plan d'actions pour développer la prévention et la maîtrise des risques en hygiène et sécurité au poste de travail.

Ce dispositif comporte notamment :

- la réalisation de campagnes de sensibilisation avec le médecin du travail ;
- des audits internes et des inspections avec l'administration et un cabinet spécialisé ;
- la mise à jour périodique d'études de risques en hygiène industrielle.



SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

La mise à jour des études de danger des sites opérationnels a été approuvée en 2019 par la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH). Cinq études ont été ainsi réalisées et validées, portant sur les sites de Torpille, Anguille, Cap Lopez, Île Mandji et le réseau des *pipelines*. Dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence, cette année a vu également la mise à jour et la validation, consécutive aux études de dangers, des Plans d'Intervention Sites (PIS) qui sont complémentaires au plan d'urgence global de la Société.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

En partenariat avec la République gabonaise, les activités de développement durable et de diversification sont principalement financées avec la Provision pour Investissements Diversifiés (PID) et par la Provision pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH). Elles concernent des organismes ou des projets d'intérêt général, principalement dans les domaines de l'éducation, la formation, la santé, l'agriculture, les infrastructures et la protection de l'environnement.

ÉDUCATION ET FORMATION

Le soutien à l'**Institut du Pétrole et du Gaz de Port-Gentil (IPG)** s'est poursuivi. Durant l'année scolaire 2018-2019 l'IPG a formé 617 stagiaires, techniciens et ingénieurs capables d'opérer à tous les niveaux de l'industrie pétrolière.

Le soutien financier au **Lycée Victor Hugo de Port-Gentil** et aux **classes préparatoires du Lycée Léon Mba de Libreville** s'est poursuivi en 2019, conformément à la convention signée avec la Mission laïque française. Ces soutiens sont nécessaires pour maintenir un haut niveau d'enseignement, notamment dans les classes préparatoires et d'offrir aux enseignants de bonnes conditions dans leur cadre de travail.

Le soutien financier au **Centre de Spécialisation Professionnelle de Port-Gentil (CSP)** a été maintenu en 2019, avec de très bons résultats. Les 37 stagiaires inscrits pour l'année scolaire 2018-2019 ont tous obtenu leur certification. Pour la première fois, le CSP n'a pas enregistré de reprises aux 2^e et 3^e trimestres. Le nombre de mentions honorables a également atteint un record de 20.

Le soutien à l'organisation d'événements à caractère éducatif a permis de financer notamment :

- la dotation en matériels informatiques pour la récompense des meilleurs élèves de l'Institution Immaculée Conception à Libreville ;
- une série de conférences à Franceville, Libreville et Port-Gentil sur les énergies renouvelables et animées par Total Professeurs Associés (TPA).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En partenariat avec le ministère du Pétrole, du Gaz, des Hydrocarbures et des Mines, Total Gabon a organisé en juin 2019 le **Forum pour l'Entreprenariat et la Reconversion Professionnelle (FERP)** dont l'objectif est la redynamisation du tissu économique de Port-Gentil.



274 lauréats ont été sélectionnés et bénéficient d'un plan d'accompagnement sur douze mois. D'autres actions sociétales ont été menées à Port-Gentil dans le cadre du FERP, notamment concernant l'éclairage public solaire, l'alimentation en eau potable et la propreté de la ville.

Total Gabon a reconduit pour une 2^e édition le concours **Startupper** qui favorise l'esprit d'entreprise des jeunes. Les trois lauréats se sont vu offrir un soutien financier et un accompagnement professionnel pour la réalisation de leur projet innovant :

- une application permettant de trouver la pharmacie dans laquelle se trouve un médicament recherché ;
- un centre de formation pour l'apprentissage des gestes et des soins de premiers secours ouvert à tous ;
- la fabrication de pavés plastiques au Gabon pour faire du plastique une valeur économique.

Le soutien financier à l'Institut Gabonais d'Appui au Développement (IGAD) a permis notamment en 2019 de poursuivre des formations, de réaliser des essais sur de nouvelles variétés de culture, de maintenir une veille technique et enfin de renforcer un programme de recherche avec d'autres partenaires.

SANTÉ ET RECHERCHE MÉDICALE

Le soutien financier au Centre International de Recherches Médicales de Franceville (CIRMF) a continué en 2019. L'activité du CIRMF s'est articulée autour de trois axes :

- la recherche : le CIRMF a produit six publications en 2019. Le Centre a également poursuivi son programme de recherche sur les maladies infectieuses (parasitologie, zoonoses et maladies émergentes, primatologie) et sur l'apparition des épidémies ;
- la formation : avec la soutenance de quatre mémoires de Master des étudiants issus de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort (France) ;
- les diagnostics spécifiques qui ont concerné près de 1 200 cas et les actions de santé publique avec essentiellement la mise en quarantaine sanitaire de deux orphelins chimpanzé et cercopithèque cephus et le transfert d'un groupe de 16 mandrills nés en captivité au CIRMF vers le Parc de Bakoumba géré par l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon (ANPN).

L'augmentation du soutien financier de l'association 3S prévu en 2018 a été mise en œuvre dès 2019. Cette augmentation permet de contribuer plus largement aux supports d'intervention, en renforçant l'expertise et les capacités d'accueil et d'intervention en milieu scolaire, sanitaire et associatif. Durant l'année 2019, un accent particulier a également été mis sur la formation de jeunes pairs éducateurs et de personnes ressources ainsi que sur l'organisation de la journée mondiale de la contraception.

Le programme de fourniture en médicaments au Samu social antenne de Port-Gentil s'est renforcé en 2019 par la signature d'une convention de partenariat sur trois ans. Le Samu social reste un outil de réduction

de la pauvreté et de la mortalité qui permet aux populations vulnérables par un soutien conséquent, de faire face aux détresses sanitaires et sociales.

Total Gabon a contribué à l'organisation du 5^e congrès de la Société Francophone Africaine du Diabète (SFAD). La vocation de ce dernier congrès était de cerner les enjeux de santé publique en Afrique, au regard de la montée de cette maladie sur le continent.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le financement des plans Gabon Bleu – Gabon Vert avec l'Agence Nationale des Parcs Nationaux du Gabon (ANPN) ont permis de poursuivre la mise en œuvre des projets suivants :

- le projet « Fil et Faune », consistant à installer des clôtures électriques de protection des plantations villageoises pour empêcher l'intrusion d'animaux sauvages et la dévastation des plantations ;
- le projet « Mercure » visant à évaluer les niveaux de mercure dans les eaux douces sur tout le territoire gabonais ;
- un projet sur l'évaluation des impacts liés aux changements climatiques.

Les soutiens apportés aux organisations non gouvernementales locales telles que Kleen'Up, l'Agence gabonaise d'Assistance Personnalisée (AGAP) et à la Mairie de Port-Gentil ont permis de contribuer significativement au ramassage et à la transformation du plastique ainsi qu'aux curages des caniveaux de la ville.

DIALOGUE DES CULTURES ET PATRIMOINE

La contribution à la mise en œuvre de ce volet a permis d'apporter la participation de Total Gabon pour financer notamment :

- les commémorations des fêtes nationales gabonaises ainsi que l'Institut français du Gabon ;
- la restauration du pont de Poubara, attraction touristique majeure de la région de Franceville ;
- la 2^e édition du Mandji Battle Dance, une compétition de danse urbaine qui a eu lieu en juin 2019 à Port-Gentil.





GESTION DES RISQUES ET GOUVERNANCE

30. Risques de l'émetteur

33. Gouvernement d'entreprise

41. Le Comité directeur de Total Gabon

RISQUES DE L'ÉMETTEUR

RISQUES JURIDIQUES DES ACTIVITÉS D'EXPLORATION ET PRODUCTION

Total Gabon mène des activités d'exploration et de production, qui sont soumises à un large éventail de législations et de réglementations. Celles-ci touchent tous les aspects de l'exploration et de la production, notamment les droits miniers, les niveaux de production, les redevances, la protection de l'environnement, les exportations, la fiscalité, la conversion des monnaies et la fiscalité spécifique aux activités pétrolières et gazières.

Les termes des concessions, permis et contrats de partage de production sont spécifiques et attribués ou conclus par l'État gabonais. Ils sont soumis soit au régime de la convention d'établissement de Total Gabon, soit à celui du contrat de partage de production.

La convention d'établissement demeure le modèle le plus ancien des accords passés avec l'État gabonais. Dans ce régime de concession, Total Gabon est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et Total Gabon s'engage à verser à l'État, propriétaire de la richesse du sous-sol, une redevance calculée sur la production et un impôt sur les bénéfices. Le 5 juillet 2007, Total Gabon a signé avec la République gabonaise le renouvellement, pour une durée de 25 ans, de sa convention d'établissement.

Ce renouvellement a été l'occasion de moderniser le régime juridique et fiscal des concessions, des permis d'exploitation et des installations d'évacuation de brut de Total Gabon, afin de favoriser l'exploration et les projets de développement des ressources en hydrocarbures, et de soutenir la production de pétrole et de gaz au Gabon.

Le contrat de partage de production pose un cadre juridique différent de la convention d'établissement : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre Total Gabon et l'État gabonais, à travers la Direction générale des

Hydrocarbures. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production.

En contrepartie, Total Gabon dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes les dépenses d'investissements et des coûts opératoires. Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions différentes selon les contrats entre Total Gabon et l'État gabonais.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet de permis qui peuvent être distincts pour chacune de ces activités. Ils sont accordés pour des périodes de temps limitées, et comportent une obligation en cas d'insuccès de rendre une grande partie, voire la totalité, de la superficie du permis à l'issue de la période d'exploration. Certaines zones d'exploitation font l'objet de concessions dont la durée est plus longue.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Nature des risques

Les activités de Total Gabon présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature des produits manipulés, qui peuvent être inflammables, explosifs ou toxiques. Les activités peuvent, de ce fait, être soumises à un nombre important de réglementations rigoureuses dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle. Les risques industriels sont multiples compte tenu de la variété des activités concernées : forage, traitement sur champ, transport, stockage. Parmi ces risques figurent notamment l'explosion, l'incendie, la fuite de produits toxiques et la pollution. Dans le domaine du transport, la nature des risques dépend non seulement de la dangerosité des produits transportés mais aussi des modes de transport utilisés (principalement oléoducs) et enfin des quantités concernées.

La plupart de ces activités comportent des risques environnementaux liés aux émissions dans l'air, dans l'eau ou dans les sols et à la production de déchets. Ces risques impliquent la prise en compte de la réhabilitation des sites après leur mise à l'arrêt. En outre, les activités d'exploration et de production de pétrole ou de gaz sont exposées à des risques liés aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Parmi ceux-ci figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, la découverte de réservoirs d'hydrocarbures présentant une pression anormale, les effondrements des abords des puits ainsi que les fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie, d'explosion ou de pollution.

Tous ces événements sont susceptibles de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'endommager, voire de détruire, les puits de pétrole brut ou de gaz naturel, ainsi que les installations attenantes, d'entraîner une interruption d'activité et de provoquer des dommages environnementaux. Par ailleurs, les activités d'exploration et de production peuvent intervenir dans des sites plus ou moins sensibles au plan écologique (forêt tropicale, milieu marin, etc.). Chaque site nécessite une approche spécifique pour minimiser les impacts sur la faune, la flore, les écosystèmes, la biodiversité et la santé humaine.

Évaluation et maîtrise des risques

Total Gabon évalue les risques industriels et environnementaux de ses activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Total Gabon assure également un suivi permanent des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et normes gabonaises ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise de ses risques industriels et environnementaux. Les évaluations de risques débouchent généralement sur la définition de mesures de maîtrise visant à réduire les probabilités d'occurrence d'accidents et leurs conséquences. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place, ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il est

inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

Comme tout dispositif de vérification, le système de contrôle des risques industriels et environnementaux mis en place par la Société ne permet pas de fournir une garantie absolue que les risques industriels ou environnementaux des activités d'exploration ou de production de Total Gabon sont totalement évalués ou complètement maîtrisés.

RISQUES LIÉS À L'EXPLORATION ET À LA PRODUCTION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE

L'exploration et la production de pétrole et de gaz impliquent des niveaux d'investissement élevés et sont associées à des risques et des opportunités économiques spécifiques. Ces activités sont soumises à des risques liés notamment aux difficultés de l'investigation du sous-sol, aux caractéristiques des hydrocarbures, aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier, ainsi qu'aux conditions météorologiques. Au premier rang des risques de l'exploration pétrolière figurent les risques géologiques. Ainsi, lors du forage d'un puits d'exploration, les hydrocarbures recherchés peuvent être absents ou en quantités insuffisantes pour être économiquement exploitables. Ultérieurement, si les estimations des réserves d'hydrocarbures et l'analyse économique justifient le développement d'une découverte, les réserves peuvent, en cours de production, s'avérer inférieures aux prévisions, compromettant ainsi l'économie de cette exploitation.

La quasi-totalité des activités d'exploration et de production de Total Gabon est assortie d'un haut niveau de risque de perte du capital investi. Il est impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole brut ou de gaz naturel seront découvertes en quantités suffisantes pour permettre à Total Gabon de remplacer les réserves actuellement développées, produites et commercialisées, notamment pour compenser en tout ou partie le déclin naturel des

champs actuellement exploités, ou pour permettre à Total Gabon de récupérer le capital investi.

En outre, les activités de développement de champs pétroliers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection mettent en œuvre des technologies avancées pour extraire, puis exploiter pendant plusieurs années des hydrocarbures aux propriétés complexes. La mise en œuvre de ces technologies dans cet environnement difficile peut se traduire également par des incertitudes sur les coûts.

RISQUES SANITAIRES ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Les résultats de Total Gabon sont sensibles à différents paramètres d'environnement économique dont les plus significatifs sont les prix du pétrole et les taux de change. Les prix du pétrole peuvent connaître d'importantes fluctuations pour des raisons sur lesquelles Total Gabon n'a pas de contrôle. Ces facteurs peuvent être principalement d'ordre économique, réglementaire, politique ou conjoncturel. Une baisse des prix du pétrole a un effet négatif sur les résultats de la Société, du fait de la baisse du chiffre d'affaires généré par la production pétrolière. Une période prolongée avec des prix du pétrole faible peut détériorer la rentabilité et la trésorerie et restreindre les projets de développement ou d'investissement. De même une épidémie affectant un ou plusieurs pays dont le Gabon peut amener les autorités de ces pays ou la direction de Total Gabon à prendre des décisions restreignant les déplacements ou les accès aux installations de la Société pour limiter le risque de contagion et protéger la santé des personnes.

Ainsi l'épidémie du Covid-19 et la chute brutale des prix du pétrole au 1^{er} trimestre 2020 ont un impact sur la Société. Compte tenu du niveau d'incertitude lié à l'évolution de ces deux événements, leurs incidences sur la situation financière ne peuvent être déterminées précisément. Cet événement ne remet cependant pas en cause l'hypothèse d'arrêté des comptes de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 selon le principe de continuité d'exploitation grâce notamment à la situation solide de sa trésorerie.

RISQUES ÉTHIQUES ET DE NON-CONFORMITÉ

Les conduites contraires à l'éthique ou les situations de non-conformité aux lois et règlements applicables, y compris les situations de non-conformité aux dispositifs de lutte contre la fraude ou la corruption de la part de Total Gabon, ses collaborateurs, ses partenaires, agents ou autres acteurs agissant pour le compte de Total Gabon, sont susceptibles d'exposer la Société ou ses collaborateurs à des sanctions pénales et civiles, et peuvent porter atteinte à sa réputation et à sa valeur actionnariale.

Dans le cadre des priorités d'actions définies par la Direction générale, un programme d'intégrité et de conformité est déployé au sein de Total Gabon et se traduit notamment par la mise en place de procédures, d'actions de sensibilisation de différentes parties prenantes et de formation des collaborateurs et prestataires.

L'ensemble des règles d'intégrité de Total Gabon (politique éthique, directives et procédures contre la fraude ou la corruption) formalise l'engagement de la Société et définit les exigences, principes d'actions et comportements requis de ses collaborateurs, ses partenaires ou autres acteurs agissant pour le compte de Total Gabon.

ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

Total Gabon bénéficie des couvertures d'assurance mises en place à l'échelle du groupe Total, notamment celles mises en place avec Omnium Reinsurance Company (ORC), société de réassurance totalement intégrée à la politique d'assurance du groupe Total et dont elle constitue l'outil opérationnel de globalisation et de centralisation de couverture des risques.

Ces couvertures sont souscrites, conformément à la réglementation en vigueur au Gabon, par l'intermédiaire d'une compagnie d'assurance gabonaise.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

INFORMATIONS SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APPLICATION DU SYSTÈME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ISSU DE L'OHADA

Le traité instituant l'Organisation d'harmonisation en Afrique du droit des Affaires (OHADA), dont la République gabonaise est un état membre, prévoit une primauté sur le droit national et une application directe des actes uniformes, en particulier l'Acte uniforme du 17 avril 1997 relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, tel que révisé le 30 janvier 2014, applicable à la Société en ce qu'il régit notamment le fonctionnement des sociétés commerciales constituées sous forme de société anonyme avec Conseil d'administration et faisant appel public à l'épargne.

En matière de gouvernement d'entreprise, les règles énoncées par l'Acte uniforme présentent certaines similitudes avec la législation en vigueur sur le territoire de la République française. Il est à noter cependant qu'aucun code de gouvernement d'entreprise n'a été élaboré, à la date de rédaction du présent Rapport financier annuel, en complément de ces règles, par des organisations représentatives des entreprises de la République gabonaise.

DISSOCIATION ENTRE LES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CELLES DE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société a adopté le mode d'administration institué par les articles 415 à 461 et 477 à 493 de l'Acte uniforme de l'OHADA (relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique institué dans le cadre de l'OHADA) tel que révisé en 2014, qui prévoit une dissociation entre les fonctions exercées par le Directeur général de la Société et celles exercées par le président du Conseil d'administration de la Société.

Dans le cadre de cette dissociation :

- le **Conseil d'administration**, qui se réunit aussi souvent que nécessaire, a notamment pour mission, d'une part, de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre, d'autre part, de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la Société et de régler par ses délibérations les affaires qui la concernent (article 20 des statuts de la Société) ;
- le **Directeur général** a pour mission d'assurer la direction générale et la gestion des activités de la Société ; il est nommé par le Conseil d'administration, parmi ou en dehors de ses membres, et est révocable à tout moment par le Conseil d'administration (article 21 des statuts de la Société) ;
- le **président du Conseil d'administration** est nécessairement administrateur personne physique et désigné par le Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur (deux ans renouvelable). Il a pour mission, outre de présider les réunions du Conseil d'administration et les Assemblées générales des actionnaires, de veiller à ce que le Conseil d'administration exerce un contrôle sur la gestion de la Société assurée par le Directeur général. Le président du Conseil d'administration a aussi le pouvoir, à tout moment, d'opérer les vérifications qu'il juge opportunes et de se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission (article 18 des statuts de la Société).

INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu de l'Acte uniforme, l'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme fixe qu'elle détermine souverainement et qui est librement répartie par le Conseil d'administration entre ses membres (article 22 des statuts de la Société).

En application de cette règle, le Conseil d'administration a décidé de mettre en œuvre des modalités de paiement des indemnités de fonction qui tiennent compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration : les indemnités de fonction allouées chaque année à chaque administrateur sont versées de manière forfaitaire pour moitié seulement, le solde étant versé en fonction de la présence de cet administrateur aux réunions du Conseil d'administration pendant cette même année.

Le montant global des indemnités de fonction allouées à l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la Société s'est élevé, en 2019, à un total de 180 000 000 francs CFA.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut allouer une rémunération exceptionnelle à l'un de ses membres en contrepartie d'une mission exceptionnelle ou d'un mandat qu'il lui confie. En 2019, aucune rémunération exceptionnelle n'a été allouée par le Conseil d'administration à l'un de ses membres.

AUTRES AVANTAGES CONSENTIS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

En dehors de ces indemnités de fonction, des rémunérations et avantages en nature attribués par le Conseil d'administration au Directeur général de la Société, en application de l'article 22 des statuts de la Société et des rémunérations et avantages en nature prévus dans le cadre de contrats de travail liant la Société à certains de ses administrateurs, aucune rémunération ni aucun avantage en nature n'a été versé ou octroyé, en 2019, par la Société à l'un de ses administrateurs.

La Société n'a accordé aucun prêt et n'a émis aucune autre garantie au profit ou pour le compte d'un de ses mandataires sociaux en fonction au cours de l'exercice 2019.

OPTIONS SUR ACTION

Aucune option de souscription ou d'achat n'est consentie sur des actions émises par la Société.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019

La Société est une filiale indirecte de Total S.A. Son capital, au 31 décembre 2019, est détenu à hauteur de 58,28 % par le groupe Total (à travers sa filiale Total Holdings SAS ⁽¹⁾, détenue à 100 % par Total S.A.), à hauteur de 25 % par la République gabonaise et à hauteur de 16,72 % par le public.

Au 31 décembre 2019, les dix administrateurs de la Société se répartissent entre les cinq catégories suivantes :

- un administrateur exerçant les fonctions de Directeur général de la Société (Stéphane Bassene) ;
- cinq administrateurs exerçant une fonction au sein de la Société (Olivier Jocktane, Aristide Obiang Mebale) ou au sein du groupe Total (Nicolas Terraz, Dimitri Lobadowsky, Emmanuel Chapon) ;
- un administrateur en la personne de la République gabonaise (représentée par Michel Antseleve) ;
- deux administrateurs exerçants ou ayant exercé des fonctions au sein d'une administration de la République gabonaise (Etienne Mboumba, Patrichi Christian Tanasa) ;
- un administrateur n'appartenant à aucune de ces catégories (Yann Duchesne).

(1) Anciennement Elf Aquitaine S.A. suite au changement de dénomination sociale effectif à compter du 21 mars 2019.

RÉUNIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni six fois en 2019. Sur un ensemble de dix administrateurs, sept administrateurs ont, en moyenne, assisté à ces réunions.

Ces réunions ont principalement porté sur les points suivants :

4 avril 2019

- Examen des comptes de l'exercice 2018, examen du projet de rapport de gestion, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et du projet de résolutions à présenter à l'Assemblée générale ordinaire du 21 mai 2019.
- Cooptation de deux nouveaux administrateurs.

21 mai 2019

- Examen des comptes du 1^{er} trimestre 2019, modalités de mise en paiement du dividende et renouvellement du mandat du président du Conseil d'administration.

29 août 2019

- Présentation des résultats du 1^{er} semestre 2019, perspectives 2020, démission de trois administrateurs, démission du président du Conseil d'administration et du Directeur général.
- Cooptation de trois nouveaux administrateurs et désignation du président du Conseil d'administration et du Directeur général.

15 novembre 2019

- Prévision de clôture 2019 et projet de budget pour l'année 2020.

Au cours de chacune des réunions du Conseil d'administration, les règles de quorum et de majorité ont été satisfaites par la présence physique de plus de la moitié des administrateurs en fonction.

Les réunions du Conseil d'administration sont généralement au nombre de quatre par an et portent à la fois sur l'information financière périodique de la Société (arrêté des comptes annuels et semestriels, revue des comptes trimestriels) et d'autres sujets qui peuvent nécessiter la réunion des administrateurs (tenue de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, examen des projets de budgets annuels, etc.).

PRÉPARATION EN INTERNE DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le processus mis en œuvre par le Directeur général, sous la supervision du président du Conseil d'administration, pour la préparation des travaux du Conseil d'administration reflète une organisation interne destinée à donner en permanence une assurance raisonnable en premier lieu que les opérations soient réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à la Société d'atteindre ses objectifs de performance, de sécurité et de rentabilité ; en second lieu, que les informations financières soient fiables ; enfin en troisième lieu, que les lois et règlements applicables, ainsi que les directives internes de l'organisation qui sont propres à la Société ou communes à la Société et aux autres sociétés du groupe Total, soient respectés.

INFORMATION PRÉALABLE DES ADMINISTRATEURS

Total Gabon a mis en place un système d'information permettant, préalablement à chaque réunion du Conseil d'administration, de faire bénéficier régulièrement les administrateurs de la Société d'une information actualisée sur la marche des activités de la Société, en règle générale sur une base trimestrielle.

En outre, l'information diffusée aux actionnaires de la Société dans les délais et selon les formes légalement requises est préalablement revue par le Conseil d'administration dès lors qu'elle concerne des matières qui relèvent de sa compétence.

DIRECTION GÉNÉRALE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Au 31 décembre 2019, la composition de la Direction générale de Total Gabon était la suivante :

- Directeur général : Stéphane Bassene ;
- Directeur général adjoint : Olivier Jocktane ;
- Directeur général délégué : Léon Folquet.

AU 31 DÉCEMBRE 2019

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOTAL GABON

était la suivante :



Monsieur Nicolas TERRAZ

50 ans⁽¹⁾.

Président du Conseil d'administration de Total Gabon depuis le 29 août 2019 et directeur Afrique au sein de la direction générale de l'Exploration & Production du groupe Total.

Il exerce également des mandats dans d'autres sociétés du groupe Total : gérant de Brass Holdings S.A.R.L., président de East African Crude Oil Pipeline (EACOP) Ltd., Total East Africa Pipeline Holding UK Ltd, Nigeria LNG Ltd., Total E&P Angola, Total E&P Congo, Total E&P Côte d'Ivoire, Directeur général de Total E&P Nigeria Deepwater Limited, Total E&P Nigeria Ltd., Total Exploration Nigeria Limited, Total Exploration Production Nigeria, Total Petroleum Nigeria Ltd, Total Upstream Nigeria Ltd.

> Détient une action Total Gabon.

Remplace Monsieur Guy MAURICE, démissionnaire, depuis le 29 août 2019.

Échéance du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020 (AGO 05/2021).



La République gabonaise représentée par Monsieur Michel ANTSELEVE

54 ans⁽¹⁾.

Il représente la République gabonaise au sein du Conseil d'administration de Total Gabon depuis le 29 novembre 2017. Il est par ailleurs conseiller spécial chargé de mission auprès du Président de la République, Enseignant Chercheur à l'Université des Sciences et Techniques de Masuku (Gabon) et administrateur du groupe Eramet.

> La République gabonaise détient 1 125 010 actions Total Gabon.

Échéance du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2019 (AGO 05/2020).



Monsieur Stéphane BASSENE

42 ans⁽¹⁾.

Administrateur et Directeur général de Total Gabon depuis le 29 août 2019.

> Détient une action Total Gabon.

Remplace Monsieur Henri-Max NDONG NZUE, démissionnaire, depuis le 29 août 2019.

Échéance du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2019 (AGO 05/2020).



Monsieur Patrichi Christian TANASA

37 ans⁽¹⁾.

Administrateur de Total Gabon depuis le 12 avril 2018. Il a exercé également la fonction d'administrateur directeur général de la Société Nationale des Hydrocarbures du Gabon.

> Détient une action Total Gabon.

Échéance du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020 (AGO 05/2021).



Monsieur Dimitri LOBADOWSKY

42 ans ⁽¹⁾.

Administrateur de Total Gabon depuis le 4 avril 2019 et responsable de la direction des opérations filiales Exploration & Production à la direction Financière du groupe Total.

> Détient une action Total Gabon.

Remplace Monsieur Frédéric AGNES, démissionnaire, depuis le 4 avril 2019.

Échéance du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020 (AGO 05/2021).



Monsieur Emmanuel CHAPON

43 ans ⁽¹⁾.

Administrateur de Total Gabon depuis le 4 avril 2017 et délégué Gabon au sein de la direction générale Exploration & Production du groupe Total.

> Détient une action Total Gabon.

Échéance du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2019 (AGO 05/2020).



Monsieur Aristide OBIANG MEBALE

51 ans ⁽¹⁾.

Administrateur de Total Gabon depuis le 29 août 2019. Il exerce également les fonctions de directeur Business et Développement de Total Gabon.

> Détient une action Total Gabon.

Remplace Monsieur Patrick GUENKEL, démissionnaire, depuis le 29 août 2019.

Échéance du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020 (AGO 05/2021).



Monsieur Yann DUCHESNE

63 ans ⁽¹⁾.

Administrateur de Total Gabon depuis le 4 avril 2019. Il est également administrateur et président du Comité d'audit du groupe Laurent Perrier et administrateur du groupe MédiS.

> Détient une action Total Gabon.

Remplace Monsieur Philippe PONTET, démissionnaire, depuis le 4 avril 2019.

Échéance du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020 (AGO 05/2021).



Monsieur Olivier JOCKTANE

58 ans ⁽¹⁾.

Administrateur de Total Gabon depuis le 29 novembre 2017. Il exerce également les fonctions de directeur général adjoint de Total Gabon.

> Détient une action Total Gabon.

Échéance du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2019 (AGO 05/2020).



Monsieur Étienne MBOUMBA

62 ans ⁽¹⁾.

Administrateur de Total Gabon depuis le 29 novembre 2017. Il est par ailleurs conseiller économique et financier du Ministre du Pétrole et des Hydrocarbures.

> Détient une action Total Gabon.

Échéance du mandat à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020 (AGO 05/2021).

(1) Information au 31 décembre 2019.

INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions – Clauses des conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote portées à la connaissance de la Société. Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions. Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition des actions de la Société portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.
- Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux. L'article 32 des statuts prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionariat du personnel. Il n'existe aucun système d'actionariat du personnel.
- Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote. Aucun accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote n'a été porté à la connaissance de la Société.
- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration de la Société ainsi qu'à la modification des statuts. Les règles de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi que celles relatives à la modification des statuts sont conformes aux dispositions de l'Acte uniforme OHADA sur les sociétés commerciales.
- Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions. Aucune délégation de compétence ou autorisation conférée par l'Assemblée générale, en vigueur, ne donne de pouvoirs spécifiques au Conseil d'administration en période d'offre publique sur les titres de la Société.
- Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts. Il n'existe pas d'accord conclu par la Société modifié ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société.
- Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique. Il n'existe pas d'accord de cette nature.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

Du fait de sa situation de filiale indirecte de Total S.A., la Société applique le référentiel de contrôle interne retenu pour l'ensemble du groupe Total.

Ce référentiel, qui est celui du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), assigne au contrôle interne de la Société le soin de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations de la Société ;
- la fiabilité des informations financières publiées par la Société ;
- la conformité des opérations de la Société aux lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de ce référentiel, l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société ainsi que les risques d'erreur et de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier. Pour ce faire, le système de contrôle interne de la Société correspond aux règles du groupe Total. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La mise en œuvre, au sein de la Société, du système de contrôle interne du groupe Total relève de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale de la Société.

Pour ce faire, la Société adapte les règles et procédures du groupe Total à sa taille et à son contexte, dans le respect des deux principes suivants :

- la mise en œuvre porte sur toutes les règles de contrôle interne définies par le groupe Total et qui sont d'application générale à l'ensemble du groupe Total, ou qui sont d'application générale à l'ensemble du secteur Amont du groupe Total (Exploration & Production) auquel la Société est opérationnellement rattachée ;
- cette mise en œuvre consiste à décliner ces règles d'application générale en procédures détaillées qui sont adaptées à la taille et au contexte local des opérations de la Société.

Enfin, l'exercice de ce contrôle devant pouvoir être assuré par toute personne au sein de la Société, les moyens sont mis en place pour garantir une large diffusion et connaissance de ces règles, principes d'action et procédures, notamment via le référentiel et le système de management de Total Gabon.

Sur le plan fonctionnel, le système de contrôle interne de la Société, en conformité avec les règles du groupe Total en matière d'investissement, de financement, de comptabilité et de contrôle de gestion, s'appuie principalement sur un plan stratégique revu annuellement, un budget annuel et un plan de financement, un rapport financier mensuel analysant les écarts avec le budget annuel, la production des comptes sociaux annuels et semestriels de la Société et les procédures internes de contributions trimestrielles, semestrielles et annuelles aux comptes consolidés du groupe Total.

Sur le plan opérationnel, les activités quotidiennes de contrôle de la Société sont organisées autour des principaux cycles opérationnels (exploration et réserves, investissements, achats, production, inventaires, ventes, paie, trésorerie) et autour des systèmes d'information. S'agissant des risques industriels inhérents à ses activités, la Société s'efforce également de minimiser ces risques par la mise en place d'organisations adéquates qui lui sont propres, en particulier la réalisation d'inspections, ainsi que par la sensibilisation du personnel.

Par ailleurs, et de façon plus générale, il est régulièrement procédé à l'évaluation de ces risques externes et internes auxquels est soumise la Société. Pour évaluer la qualité de ce système de contrôle interne, la Société s'appuie sur sa division Gouvernance, en liaison avec la direction de l'Audit interne du groupe Total dont la division Gouvernance est le correspondant direct au sein de la Société.

Dans ce cadre, la division Gouvernance a notamment pour mission permanente d'examiner l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle interne de la Société, de formuler des recommandations visant à en améliorer l'organisation et le fonctionnement, ainsi que de veiller au respect de l'application des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société, d'en assurer le suivi et, si nécessaire, d'en proposer les révisions. Un programme annuel des interventions de la division Gouvernance est déterminé en fonction des besoins exprimés par la Direction générale de la Société, en liaison avec les recommandations formulées par la direction de l'Audit interne du groupe Total, et celles formulées par les commissaires aux comptes de la Société qui procèdent aux vérifications légales dans le cadre de leur mission de certification des comptes.

Depuis 2006, du fait notamment de son appartenance au périmètre de consolidation comptable (par intégration globale) de Total S.A., ont été mises en œuvre les modalités de mise en conformité du contrôle interne de la Société avec les exigences issues de la section 404 de la loi américaine Sarbanes-Oxley.

Enfin, la Société s'engage annuellement sur le respect des règles de contrôle interne et sur la sincérité de son information financière, en particulier à l'occasion de sa contribution aux comptes consolidés annuels du groupe Total, au travers d'une lettre d'affirmation interne (*representation letter*) destinée à la direction Financière du groupe Total.

À ce dispositif de contrôle interne, s'ajoutent les contrôles effectués par les commissaires aux comptes de la Société, en particulier lors de la certification des comptes annuels et semestriels ainsi que lors de la revue des comptes trimestriels de la Société.

En vertu de l'article 25 des statuts de la Société et conformément aux dispositions de l'article 702 de l'Acte uniforme OHADA, deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants, nommés par les actionnaires pour une période renouvelable de six exercices, exercent conjointement la mission de contrôle de la Société conformément aux dispositions des articles 710 à 727 de l'Acte uniforme.

LIMITATIONS APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

Aucune limitation particulière n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général de la Société.

Toutefois, le Directeur général ne peut agir que dans la limite de l'objet social de la Société, et sous réserve des pouvoirs que l'Acte uniforme attribue expressément aux Assemblées générales d'actionnaires ou au Conseil d'administration, en particulier en matière d'augmentation et de réduction du capital social, d'arrêté et d'approbation des comptes annuels et d'affectation du résultat. À ces limites légales, s'ajoute le mécanisme, repris à l'article 24 des statuts de la Société, d'autorisation préalable par le Conseil d'administration et de ratification par l'Assemblée générale des actionnaires, des conventions (autres que les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) conclues par la Société avec l'un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant 10 % ou plus du capital de la Société ou avec une autre entreprise ou personne morale si l'un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant 10 % ou plus du capital de la Société sont propriétaires de l'entreprise ou y exercent des fonctions de gestion, d'administration ou de direction (conventions réglementées).

LE COMITÉ DIRECTEUR

DE TOTAL GABON



- 1 Fabrice BROUARD**
Directeur des Ressources Humaines
- 2 Axel CHAMBRIS**
Directeur Financier
- 3 Aristide OBIANG MEBALE**
Directeur Business et Développement
- 4 Pascal-Marie RANGER**
Directeur Technique
- 5 Arthur de SENNEVILLE**
Chef de Division Géosciences

ÉLÉMENTS FINANCIERS

TOTAL GABON / EXERCICE 2019

Comptes sociaux
selon le référentiel IFRS

RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	44
Annexe A portant responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers	48
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	50
ÉTATS FINANCIERS IFRS	52
Compte de résultat	52
Résultat global	53
Bilan	54
Tableau de flux de trésorerie	55
Tableau de variation des capitaux propres	56
Annexe aux états financiers	57

RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

(EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019)

Aux Actionnaires de la société Total Gabon,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Total Gabon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

I. AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société Total Gabon, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie, ainsi que les états annexés. Ces états financiers annuels présentent un total bilan de 4.371 M\$ et un bénéfice net de l'exercice de 50 M\$.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société Total Gabon conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Les points ainsi portés s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- dépréciation des actifs nets non courants

Risque identifié

Les actifs nets non courants sont majoritairement composés des immobilisations corporelles et incorporelles. La Société réalise des tests de perte de valeur sur ces actifs dont les modalités sont décrites dans la note 17 de l'annexe aux comptes IFRS.

Nous avons considéré que l'évaluation des actifs nets non courants était un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la Société et parce que la détermination de leur valeur recouvrable, fondée sur la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, repose sur l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations significatives de la direction, comme indiqué dans la 17 de l'annexe aux comptes IFRS.

En particulier, un contexte durable de prix des hydrocarbures faible aurait une incidence négative sur les résultats de la Société et, par voie de conséquence, serait susceptible d'impacter de façon significative la valeur recouvrable des actifs.

La direction considère que le champ ou le groupement de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation de ces hydrocarbures (en tant qu'unité génératrice de trésorerie « UGT ») constitue le niveau d'analyse auquel doit être appréciée la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles. Celle-ci a été évaluée pour chaque UGT compte tenu de l'environnement économique des activités et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale de la Société.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à :

- analyser l'existence d'indicateurs de perte de valeur sur ces actifs ;
- prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation arrêtés par la direction ;
- analyser les modèles de valorisation appliqués.

Nous avons également analysé les hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable des actifs concernés :

- les scénarii de prix des hydrocarbures retenus par la Société ont été confrontés aux données issues de rapports d'experts indépendants ;
- nous avons recalculé le taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de façon indépendante, et l'avons confronté aux taux retenus par les principaux analystes financiers.

Les informations et les hypothèses prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable ont également fait l'objet d'une analyse de cohérence avec les budgets et prévisions établis par la direction et présentés au Conseil d'administration.

Par ailleurs, nous avons analysé les données sous-jacentes aux flux de trésorerie futurs pris en compte pour la détermination de la valeur recouvrable de tous les actifs des UGT présentant un risque de dépréciation :

- les profils de production retenus ont été rapprochés des réserves probables établies dans le cadre des processus internes de la Société ;
- les hypothèses de coûts opérationnels futurs et d'investissements nécessaires à l'achèvement des actifs de production ont notamment été comparées au budget et au plan stratégique approuvés par la direction ;
- les risques spécifiques aux actifs ont été appréciés en fonction notamment de la localisation géographique et de la maturité des gisements ;
- nous avons apprécié la cohérence du taux d'impôt retenu par rapport au régime fiscal applicable et aux contrats pétroliers en vigueur.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 17 de l'annexe aux comptes IFRS.

- incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures sur la comptabilisation des actifs

Risque identifié

Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain.

Les réserves prouvées et prouvées développées, estimées par les ingénieurs pétroliers de la Société au regard des pratiques sectorielles et des règles SEC (Securities and Exchange Commission), comme décrit dans la note « Base de préparation des états financiers », évoluent sous l'effet d'une part de la production et d'autre part des prix des hydrocarbures.

Nous avons considéré l'incidence de l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées d'hydrocarbures comme un point clé de l'audit pour les raisons suivantes :

- cette estimation constitue un élément fondamental pour la comptabilisation des activités pétrolières de la Société, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des dépenses d'exploration selon la méthode dite des "successful efforts" et la détermination du taux d'amortissement des immobilisations corporelles, exposées en note 2 de l'annexe aux comptes IFRS.
- cette estimation est par nature incertaine du fait des données de géosciences et d'ingénierie utilisées pour la détermination des quantités des gisements et complexe du fait des modalités contractuelles qui déterminent la part des réserves revenant à la Société.

Notre réponse

Les travaux mis en œuvre ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures et du contrôle interne mis en place par la Société pour la détermination de ses réserves d'hydrocarbures ;
- tester par sondage les qualifications des ingénieurs pétroliers de la Société en charge de l'estimation des réserves ;
- analyser les variations des réserves prouvées et prouvées développées par rapport à la clôture de l'exercice précédent, afin d'orienter nos travaux sur les principaux mouvements de la période ;
- rapprocher les productions réelles avec les productions attendues ;
- analyser les hypothèses retenues par la Société pour déterminer les réserves récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation et, le cas échéant, les raisons conduisant la Société à considérer que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, pour l'estimation des réserves prouvées et prouvées développées en tenant compte également des contrats de commercialisation pour le gaz ;
- apprécier l'application par la Société des dispositions prévues par les règles SEC, notamment en ce qui concerne les prix moyens annuels de référence retenus pour la valorisation des réserves prouvées et prouvées développées.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'administration le 25 mars 2020.

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la Société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport du commissaire aux comptes.

II. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES PRÉVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes.

Libreville, le 14 avril 2020

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Yves FUMANAL

Expert-comptable agréé CEMAC EC94

ERNST & YOUNG

Erik WATREMEZ
Expert-comptable agréé CEMAC EC540

ANNEXE A PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit.

Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction générale et, le cas échéant, du Conseil d'administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT (IFRS)

Le résultat net s'établit à 50 M\$, en baisse par rapport à 2018 (258 M\$) qui comprenait la cession de la participation résiduelle dans le champ de Rabi-Kounga.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'élève à 808 millions de dollars en baisse de 11 % par rapport à l'exercice 2018. Celle-ci est principalement liée à la baisse du prix de vente moyen et de la production partiellement compensée par la bonne résistance des volumes vendus.

ACHATS, NETS DE VARIATION DE STOCKS

Les achats, nets de variations de stocks, comprennent les achats de brut à des tiers dans le cadre de l'activité négoce de la Société, la redevance minière acquittée sur le brut produit ainsi que l'impact comptable de la variation de la position stock (sur/sous-enlèvement). La hausse de 41 % entre 2018 et 2019 résulte principalement de la hausse de l'activité négoce ainsi que de la diminution de la position de sur-enlèvement.

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation sont en baisse de 22 % principalement grâce au programme de réduction des coûts de production mis en œuvre par la Société.

CHARGES D'EXPLORATION

L'activité d'exploration en 2019 a principalement concerné la poursuite des travaux d'évaluation sur le permis offshore profond de Diaba ainsi que des études et retraitements sur les champs offshore.

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DROITS MINIERS

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers sont en baisse de 4 % en 2019. Celle-ci est principalement consécutive à la baisse de production des champs opérés.

AUTRES PRODUITS

Ce poste comprend principalement le solde de la cession de la participation dans le champ de Rabi Kounga.

AUTRES CHARGES

Ce poste comprend principalement la Provision pour Investissements Diversifiés et la Provision pour Investissements dans les Hydrocarbures (PID-PIH). En 2019 le montant est de 13 M\$.

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

Le coût de l'endettement financier ressort en un produit de 1 M\$ en 2019 contre une charge de 2 M\$ en 2018 principalement grâce à une forte progression des intérêts perçus.

AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Ce poste comprend les pertes et profits de change. En 2019, le gain de change s'établit à 1M\$ contre 3 M\$ en 2018.

AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

Ce poste comprend principalement l'accrétion des provisions pour remise en état des sites. Le montant pour l'exercice 2019, en baisse par rapport aux deux exercices précédents, reflète la cession de la participation dans le champ de Rabi Kounga.

PRODUIT (CHARGE) D'IMPÔT

La charge d'impôt de 70 M\$ présentée au compte de résultat en 2019 comprend une charge d'impôt courant de 57 M\$ et une charge d'impôt différé de 13 M\$.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, convoquée le 29 mai 2020, la distribution d'un dividende de 11 dollars par action, identique à celui de l'exercice précédent, soit 49,5 M\$ pour l'ensemble des actionnaires.

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie d'exploitation de 480 M\$ est en hausse de 21 % par rapport à 2018 en raison principalement de la réduction du besoin en fonds de roulement liée à la gestion du programme d'enlèvements.

FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT

Les investissements pétroliers s'élèvent à 128 M\$, en baisse de 19 % par rapport à 2018. Ils comprennent notamment la première phase du redéveloppement du champ de Torpille, des travaux d'intégrité et de pérennité sur les installations en mer, ainsi que, pour le champ de Grondin, la mise en place du nouveau quartier vie et le début de la première phase de conversion pour passer l'activation de puits de *gas lift* en pompes de fonds de puits. Les investissements de l'année ont été financés par autofinancement.

Les investissements pétroliers de la Société demeurent soumis aux risques habituels de marché (en particulier la sensibilité aux prix du pétrole, aux taux de change du dollar par rapport à l'euro et au franc CFA), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même des activités sur lesquelles portent ces investissements, ainsi qu'aux risques liés à l'exploration et à la production pétrolière et gazière, en particulier le déclin naturel des champs. Une description de ces risques figure aux pages 30 à 32 du présent rapport financier annuel.

FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT

La Société a procédé à la mise en paiement, le 6 juin 2019, du dividende net de 11 dollars par action au titre de l'exercice 2018. Le service du dividende correspondant s'est élevé à 49,5 M\$.

Les variations des dettes financières courantes inscrites en 2019 correspondent essentiellement à la variation des positions créditrices des comptes bancaires de la Société. Les tirages de la ligne de financement long terme de la Société ont été intégralement remboursés en 2017.

TRÉSORERIE

La variation de trésorerie de Total Gabon en 2019 est de +292 M\$, contre +271 M\$ en 2018.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en k\$)

Exercice		2019	2018	2017
Chiffre d'affaires	<i>note 1</i>	807 793	904 874	914 141
Achats, nets de variation de stocks	<i>note 2</i>	(208 780)	(148 509)	(201 661)
Autres charges d'exploitation	<i>note 2</i>	(177 388)	(227 933)	(269 441)
Charges d'exploration	<i>note 2</i>	(1 510)	(2 760)	(3 809)
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers	<i>note 2</i>	(263 065)	(272 800)	(315 368)
Autres produits	<i>note 3</i>	882	76 531	31 924
Autres charges	<i>note 3</i>	(12 629)	(4 146)	(12 059)
Coût de l'endettement financier	<i>note 4</i>	988	(2 438)	(11 264)
Autres produits financiers	<i>note 4</i>	1 104	3 009	(618)
Autres charges financières	<i>note 4</i>	(26 655)	(34 590)	(29 714)
Produit/(Charge) d'impôt	<i>note 5</i>	(70 362)	(33 043)	5 900
RÉSULTAT NET		50 378	258 195	108 031
Nombre d'actions		4 500 000	4 500 000	4 500 000
RÉSULTAT NET PAR ACTION (\$) ⁽¹⁾		11,20	57,38	24,01

(1) Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net et le nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice (la Société ne détient pas d'action). Le résultat net dilué n'est pas présenté car aucun instrument dilutif n'est à reporter par la Société.

RÉSULTAT GLOBAL

(en k\$)

Exercice	2019	2018	2017
Résultat net	50 378	258 195	108 031
Autres éléments du résultat global			
(Pertes)/Gains actuariels	(424)	(570)	819
Effet d'impôt	324	436	(627)
RÉSULTAT GLOBAL	50 278	258 061	108 223

BILAN

(en k\$)

Au 31 décembre		2019	2018	2017
ACTIF				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	<i>note 6</i>	12 006	13 218	14 093
Immobilisations corporelles	<i>note 6</i>	2 952 174	3 014 750	3 233 434
Autres actifs non courants	<i>note 6</i>	339 409	332 203	372 543
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		3 303 589	3 360 171	3 620 070
Actifs courants				
Stocks	<i>note 7</i>	56 469	82 161	103 491
Clients et comptes rattachés	<i>note 8</i>	190 416	265 741	202 537
Autres créances	<i>note 8</i>	120 607	131 276	177 817
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>note 9</i>	699 650	408 114	137 150
TOTAL ACTIFS COURANTS		1 067 142	887 292	620 995
TOTAL ACTIF		4 370 731	4 247 463	4 241 065
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital		76 500	76 500	76 500
Primes et réserves consolidées		2 036 810	2 033 489	1 800 177
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	<i>note 10</i>	2 113 310	2 109 989	1 876 677
Passifs non courants				
Impôts différés	<i>note 5</i>	1 250 033	1 236 737	1 296 468
Engagements envers le personnel	<i>note 11</i>	10 623	9 665	7 878
Provisions et autres passifs non courants	<i>note 12</i>	717 046	676 895	821 227
Dettes financières non courantes	<i>note 9</i>	9 749	-	-
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		1 987 451	1 923 297	2 125 573
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>note 8</i>	96 329	113 767	148 282
Autres créditeurs et dettes diverses	<i>note 8</i>	116 202	85 991	81 206
Dettes financières courantes	<i>note 9</i>	57 439	14 419	9 327
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		269 970	214 177	238 815
TOTAL PASSIF		4 370 731	4 247 463	4 241 065

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en k\$)

Exercice	2019	2018	2017
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net	50 378	258 196	108 031
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	263 065	275 560	315 368
Provisions et impôts différés	40 770	(23 971)	(83 706)
(Plus)/Moins-values sur cessions d'actifs	(882)	(76 531)	(31 924)
Diminution/(Augmentation) du besoin en fonds de roulement	126 833	(34 856)	71 694
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	480 164	398 398	379 463
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels	(127 640)	(158 536)	(152 324)
Augmentation des prêts non courants	(13 645)	(18 952)	(52 570)
Investissements	(141 285)	(177 488)	(204 894)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	-	53 608	171 187
Remboursement de prêts non courants	6 438	16 104	1 935
Désinvestissements	6 438	69 712	173 122
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	(134 847)	(107 776)	(31 772)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Dividendes payés	(49 500)	(24 750)	(20 250)
Émission nette d'emprunts non courants	-	-	(260 000)
Variation des dettes financières courantes	(4 281)	5 092	(24 389)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	(53 781)	(19 658)	(304 639)
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie	291 536	270 964	43 052
Trésorerie en début de période	408 115	137 150	94 098
TRÉSORERIE À FIN DE PÉRIODE	699 651	408 114	137 150

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en k\$)

	Capital	Primes & réserves	Total des capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2017	76 500	1 712 204	1 788 704
Résultat de l'exercice	-	108 031	108 031
Autres éléments du résultat global	-	192	192
Résultat global	-	108 223	108 223
Distribution des dividendes	-	(20 250)	(20 250)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	76 500	1 800 177	1 876 677
Résultat de l'exercice	-	258 196	258 196
Autres éléments du résultat global	-	(134)	(134)
Résultat global	-	258 062	258 062
Distribution des dividendes	-	(24 750)	(24 750)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2018	76 500	2 033 489	2 109 989
Résultat de l'exercice	-	50 378	50 378
Autres éléments du résultat global	-	(100)	(100)
Résultat global	-	50 278	50 278
Distribution des dividendes	-	(49 500)	(49 500)
Autres éléments	-	2 543	2 543
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019	76 500	2 036 810	2 113 310

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS IFRS

Total Gabon est une société anonyme de droit gabonais qui a été constituée en 1949. La Société a pour activités la recherche et la production d'hydrocarbures.

La Société est constituée d'un seul secteur opérationnel au sens de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Sa monnaie fonctionnelle est le dollar américain (dollar).

Les comptes annuels de Total Gabon au 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 25 mars 2020. Ils sont soumis pour approbation à l'Assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2020.

Les états financiers sont présentés en dollars. Les montants sont arrondis au millier de dollars le plus proche, sauf indication contraire.

SOMMAIRE

Base de préparation des états financiers	58
Principaux jugements et estimations comptables	59
Jugements en cas de transactions non couvertes par des normes ou interprétations	60
Événements significatifs	60
Règles et méthodes comptables	60
Note 1 : Chiffre d'affaires	61
Note 2 : Charges d'exploitation et amortissements	61
Note 3 : Autres produits et autres charges	62
Note 4 : Coût de l'endettement, autres produits financiers et autres charges financières	62
Note 5 : Impôts	63
Note 6 : Actifs non courants	64
Note 7 : Stocks et en-cours	67
Note 8 : Créances et dettes	68
Note 9 : Disponibilités et endettement	71
Note 10 : Capitaux propres	71
Note 11 : Charges et avantages au personnel	72
Note 12 : Passifs non courants.....	74
Note 13 : Éléments relatifs au tableau de flux de trésorerie	75
Note 14 : Parties liées	75
Note 15 : Rémunération des organes d'administration et de direction	76
Note 16 : Engagements hors bilan et passifs éventuels	76
Note 17 : Dépréciation d'actifs	79
Note 18 : Risques	81
Note 19 : Commissaires aux comptes	82

BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Ces états financiers incluent la Société ainsi que les quote-parts d'actifs et passifs relatifs aux *Joint Operations Arrangements* pétroliers contractuels dans lesquels la Société est impliquée. Au 31 décembre 2019, la liste des entreprises associées significatives est présentée dans le tableau suivant :

Nom et lieu des entreprises associées	Nature des opérations	Participations
Anguille	Exploitation	100,000 %
Torpille	Exploitation	100,000 %
Baudroie	Exploitation	100,000 %
Hylia	Exploitation	37,500 %
Grondin	Exploitation	65,275 %

En application de la Directive 2007/14/CE de la Commission européenne, et du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, les comptes de la Société ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2019 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2018, à l'exception des évolutions normatives suivantes qui n'avaient pas été appliquées par anticipation par la Société.

Première application d'IFRS 16 « Contrats de location »

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS16, la Société a :

- appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitement des périodes comparatives ;
- utilisé les mesures de simplification suivantes prévues par la norme dans ses dispositions transitoires :
 - exclusion des contrats que la Société n'avait pas antérieurement identifiés comme contenant un contrat de location en application d'IAS 17 et d'IFRIC 4 ;
 - exclusion des contrats de location qui arrivent à échéance dans les 12 mois suivant la date de première application.
- comptabilisé chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat (services) ;
- appliqué les deux exemptions de la norme relatives aux contrats de courte durée et les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

L'impact de l'application de cette norme au 1^{er} janvier 2019 est de 35 millions de dollars sur les immobilisations et 35 millions de dollars sur la dette nette. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré a été déterminé sur la base de la durée d'origine des contrats et ressort à 7 % à la date de transition. Les autres informations relatives à l'application de la norme IFRS 16 sont présentes en note 16.

La Société a également analysé les dispositions de l'IFRIC (*IFRS Interpretation Committee*) dans le cadre d'activité conjointe (*Joint Operation*) et a conclu à l'absence des situations prévues par cette interprétation. En effet, pour l'ensemble des permis où Total Gabon est opérateur, la Société détient 100 % des droits.

Première application d'IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

La Société a appliqué l'interprétation d'IFRIC 23 au 1^{er} janvier 2019. L'interprétation clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'impôt, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement comptable en résultat.

L'effet de la première application d'IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » sur les comptes de Total Gabon au 1^{er} janvier 2019 est non significatif.

PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers selon les normes IFRS pour la clôture au 31 décembre 2019 requiert de la part de la Direction générale le recours à des estimations, hypothèses et jugements, qui affectent l'information présentée dans les états financiers et leurs notes annexes.

Ces estimations, hypothèses et jugements sont basés sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables à la date de préparation des états financiers. Ils sont régulièrement revus par la Direction générale et peuvent donc être sensiblement révisés en cas de changement des circonstances ou à la suite de nouvelles informations.

Des estimations, hypothèses et jugements différents pourraient avoir des impacts significatifs sur l'information présentée. Les réalisations définitives pourraient également être différentes des montants inclus dans les données financières et leurs notes annexes.

Les principales estimations, hypothèses et jugements mis en œuvre dans le cadre de la préparation des états financiers et de leurs notes annexes sont détaillés ci-après. Ils doivent être revus en parallèle des notes annexes associées auxquelles il est fait référence dans chacun des paragraphes.

Estimation des réserves d'hydrocarbures

L'estimation des réserves d'hydrocarbures est importante pour la mise en œuvre de la méthode dite des *successful efforts* utilisée par la Société pour la comptabilisation de ses activités pétrolières.

Les réserves d'hydrocarbures de la Société sont estimées par les ingénieurs pétroliers de la Société conformément aux pratiques sectorielles et aux règles SEC (*U.S. Securities and Exchange Commission*).

Les réserves prouvées sont celles qui, par l'analyse de données de géosciences et d'ingénierie, peuvent être, avec une certitude raisonnable, estimées (à compter d'une certaine date, à partir de gisements connus et selon les conditions économiques, méthodes d'exploitation et réglementations gouvernementales existantes) récupérables avant la date d'expiration des contrats accordant le droit d'exploitation à moins que des éléments n'attestent que le renouvellement de ce droit est raisonnablement certain, et ce, quelle que soit la méthode, déterministe ou probabiliste, utilisée pour cette estimation.

Les réserves d'hydrocarbures prouvées sont établies sur la base d'un prix moyen annuel de référence calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix des premiers jours de chaque mois de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. La Société réévalue ses réserves d'hydrocarbures au moins une fois par an pour l'ensemble de ses droits miniers.

La méthode comptable des *successful efforts* ainsi que les droits miniers et immobilisations corporelles de la Société sont présentés en note 6 « Actifs non courants ».

Dépréciation d'actifs

Dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des actifs pour les tests de dépréciation (IAS 36), les estimations, hypothèses et jugements concernent principalement les scénarios de prix des hydrocarbures, les coûts opératoires, les volumes de production et les réserves prouvées de pétrole et de gaz. Les estimations et hypothèses, utilisées par la Direction générale, sont déterminées en lien avec le groupe Total.

La méthode appliquée pour les dépréciations est présentée dans la note 17 « Dépréciation d'actifs ».

Les provisions pour restitution des sites

Les dépenses futures au titre des restitutions des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées d'après une estimation raisonnable au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

Cette estimation est fondée sur les informations disponibles en termes de coûts et de programme de travaux. Elle est régulièrement revue pour notamment tenir compte des changements intervenant dans les lois et règlements, les estimations de réserves et de productions, l'analyse des conditions du site et les technologies.

Le taux d'actualisation est revu chaque année.

Les provisions pour restitution des sites et les méthodes appliquées pour leur comptabilisation sont présentées en note 12 « Passifs non courants ».

Impôt sur le résultat

Un passif d'impôt différé est comptabilisé dès lors qu'un paiement futur, en application d'une réglementation fiscale, est considéré comme probable et qu'il peut être raisonnablement estimé. L'exercice du jugement est nécessaire pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur le montant de ce passif.

Les actifs d'impôts différés sont constatés dans les comptes dans la mesure où leur recouvrement est considéré comme probable. Le montant de ces actifs est déterminé à partir des profits futurs taxables estimés par nature incertains et susceptibles d'être modifiés dans la durée. L'exercice du jugement est donc requis pour évaluer les conséquences d'événements nouveaux sur la valeur de ces actifs et notamment les changements intervenant dans les estimations de ces profits futurs taxables et des délais nécessaires à leur utilisation.

En outre, ces positions fiscales peuvent dépendre des interprétations des législations fiscales et règlements. Ces interprétations peuvent avoir un caractère incertain. Selon les circonstances, elles ne sont définitives qu'après des négociations ou la résolution de litiges avec les autorités concernées qui peuvent durer plusieurs années.

L'impôt sur le résultat et les méthodes appliquées pour sa comptabilisation sont détaillés dans la note 5 « Impôts ».

JUGEMENTS EN CAS DE TRANSACTIONS NON COUVERTES PAR DES NORMES OU INTERPRÉTATIONS

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction générale de la Société exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables permettant de fournir une information conforme aux principes généraux des IFRS : image fidèle, pertinence et importance relative.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Il n'y a pas eu d'évènement significatif au cours de l'exercice.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

MÉTHODE DE CONVERSION

La monnaie de présentation des états financiers de la Société ainsi que sa monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

Les transactions réalisées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de Total Gabon sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat.

PRINCIPES COMPTABLES APPLICABLES ET SIGNIFICATIFS DANS LE FUTUR

Il n'a pas été identifié de normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRS IC (*International Financial Reporting Standards Interpretations Committee*) non encore en vigueur au 31 décembre 2019 qui seraient applicables à la Société.

NOTE 1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Vente d'hydrocarbures

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi, les ventes de pétrole brut et de gaz naturel sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs dans lesquels la Société détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé en chiffre d'affaires sur la base des volumes réels vendus dans la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits de la Société est comptabilisée dans les rubriques « Autres

créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » au bilan et dans la rubrique « Achats, nets de variation de stocks » au compte de résultat.

Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Le produit des ventes lié aux activités de transport, stockage, traitement et chargement au Terminal du Cap Lopez est ainsi reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités mesurées en application des clauses de chaque contrat.

Exercice (en k\$)	2019		2018		2017	
	Volumes	Valeur	Volumes	Valeur	Volumes	Valeur
Ventes de brut (Mb) ⁽¹⁾	11,9	772 595	12,1	868 214	17,3	858 980
Ventes de gaz (Mm ³)	37,2	5 094	7,1	7 427	24,5	2 219
Travaux, services vendus		30 104		29 233		52 942
CHIFFRE D'AFFAIRES		807 793		904 874		914 141

(1) Chiffres comprenant les barils de fiscalité revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage de production.

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Europe	724 049	747 139	724 683
Afrique	83 744	157 735	189 458
TOTAL	807 793	904 874	914 141

NOTE 2. CHARGES D'EXPLOITATION ET AMORTISSEMENTS

Charges d'exploitation

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Achats, nets de variation de stocks ^{(1) (2)}	(208 780)	(148 508)	(201 661)
Autres charges d'exploitation ⁽³⁾	(177 388)	(227 933)	(269 441)
<i>dont (dotations) reprises de provisions</i>	<i>(817)</i>	<i>5 835</i>	<i>(3 047)</i>
Charges d'exploration	(1 510)	(2 760)	(3 809)
CHARGES D'EXPLOITATION	(387 678)	(379 201)	(474 911)

(1) Inclut les redevances (taxes à la production). (2) La Société valorise les sous et sur enlèvements à la valeur de marché. (3) Constituées principalement des frais de production et de fonctionnement.

Charges d'exploration

La Société applique la norme IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales » : la comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des successful efforts, décrite en note 6 de ce document :

- les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges d'exploration de la période ;
- le coût des forages secs et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charges d'exploration.

Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers

Les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et droits miniers se ventilent comme suit :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(261 922)	(271 594)	(313 427)
Dotations nettes d'amortissements et dépréciations des droits miniers	(1 143)	(1 206)	(1 941)
TOTAL	(263 065)	(272 800)	(315 368)

NOTE 3. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Plus-values sur cessions d'actifs	882	76 531	31 924
AUTRES PRODUITS	882	76 531	31 924
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	-	-	-
Autres	(12 629)	(4 146)	(12 059)
AUTRES CHARGES	(12 629)	(4 146)	(12 059)

La rubrique « Autres charges » est constituée principalement de charges de développement durable (Provisions pour Investissements Diversifiés (PID) et Provisions pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH)) encourues par la Société au titre de ses obligations contractuelles.

NOTE 4. COÛT DE L'ENDETTEMENT, AUTRES PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES CHARGES FINANCIÈRES

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Coût financier IFRS16	(3 151)	-	-
Autre coût de l'endettement financier	4 139	(2 438)	(11 264)
TOTAL COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	988	(2 438)	(11 264)

Le coût de l'endettement financier est principalement composé du coût (Libor plus une marge fixe) de la ligne de financement à long terme (voir la note 9).

Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
(Perte)/Profit de change	1 104	3 009	(618)
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 104	3 009	(618)
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(26 655)	(34 590)	(29 714)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(26 655)	(34 590)	(29 714)

Les pertes et profits de change proviennent principalement des flux en euros et francs CFA comptabilisés par la Société. Le mécanisme de l'actualisation des provisions pour restitution des sites est détaillé en note 12.

NOTE 5. IMPÔTS

La charge ou le produit d'impôt présenté au compte de résultat comprend la charge d'impôt courant, et la charge ou le produit d'impôt différé.

La charge d'impôt courant est le montant estimé de l'impôt dû au titre du résultat imposable de la période. Elle se décompose comme suit :

- la charge d'impôt relatif aux champs opérés sous le régime de la convention d'établissement. Le taux d'imposition appliqué au résultat généré par ces activités est de 76,5 % ;
- la charge d'impôt relatif aux champs opérés en partage de production (*tax oil*). La *tax oil* correspond à la part de la production revenant à l'État, prélevée sur le *profit oil* (production disponible nette de l'intégralité des coûts récupérables). Le taux déterminant la part du *profit oil* revenant à l'État est fixé contractuellement par chaque contrat d'exploitation en

partage de production et varie en fonction des quantités produites ;

- la charge de dotation aux Provisions pour Investissements Diversifiés (PID) et aux Provisions pour Investissements dans les Hydrocarbures (PIH).

Les impôts différés sont valorisés et comptabilisés conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». Ils sont fondés sur les différences temporelles existantes entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués selon la méthode du report variable, en fonction des taux d'imposition définis contractuellement dans les différents contrats pétroliers de la Société.

La charge ou le produit d'impôt sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Impôts courants	(56 742)	(92 339)	(111 385)
Impôts différés	(13 620)	59 296	117 285
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT	(70 362)	(33 043)	5 900

L'analyse du passif net d'impôt différé par source s'établit comme suit :

Au 31 décembre (en k\$)	2019	2018	2017
Pensions, retraites et obligations similaires	8 159	8 086	6 027
Autres provisions non déductibles temporairement	49 596	44 370	55 401
Différentiels d'amortissement	(1 238 632)	(1 209 629)	(1 276 241)
Autres déductions fiscales temporaires	(69 156)	(79 564)	(81 655)
PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	(1 250 033)	(1 236 737)	(1 296 468)

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et le résultat avant impôt

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Résultat net	50 378	258 196	108 031
Impôts sur les sociétés	(70 362)	(33 043)	5 900
Résultat avant impôt	120 740	291 239	102 131
Taux d'imposition théorique	76,5%	76,5%	76,5%
Charge d'impôt théorique	(92 366)	(222 798)	(78 130)
Effet fiscal du résultat imposé à un taux différent	(6 488)	162 882	51 590
Différences permanentes	28 492	26 873	32 440
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT	(70 362)	(33 043)	5 900

Les différences permanentes sont principalement dues à l'impact des modalités de fiscalisation propres aux contrats pétroliers de la Société.

NOTE 6. ACTIFS NON COURANTS

6.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Droits miniers

Les droits miniers non prouvés font l'objet de tests de dépréciation en fonction des résultats de l'exploration ou dans le cadre des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquels ils appartiennent.

Les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès la reconnaissance des réserves prouvées.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, marques, et droits au bail.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les immobilisations incorporelles (hors droits miniers) à durée de vie définie sont amorties linéairement sur des durées comprises entre trois et vingt ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. La charge d'amortissement correspondante est enregistrée en autres charges.

Au 31 décembre 2019 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits miniers sur permis prouvés	83 576	(72 325)	11 251
Droits miniers sur permis non prouvés	10 091	(9 471)	620
Autres immobilisations incorporelles	17 063	(16 928)	135
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 730	(98 724)	12 006

Au 31 décembre 2018 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits miniers sur permis prouvés	83 576	(71 182)	12 394
Droits miniers sur permis non prouvés	10 091	(9 471)	620
Autres immobilisations incorporelles	17 063	(16 859)	204
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 730	(97 512)	13 218

Au 31 décembre 2017 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits miniers sur permis prouvés	207 289	(193 576)	13 713
Droits miniers sur permis non prouvés	9 591	(9 471)	120
Autres immobilisations incorporelles	17 050	(16 790)	260
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	233 930	(219 837)	14 093

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Exercice (en k\$)	Immobilisations incorporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Augmentations	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2019	13 218	-	-	(1 143)	(69)	12 006
2018	14 093	511	(112)	(1 206)	(68)	13 218
2017	19 543	380	(3 889)	(1 941)	-	14 093

En 2018, la colonne « Cessions » comprenait l'impact de la cession de la participation résiduelle de Total Gabon dans le champ de Rabi-Kounga.

En 2017, la colonne « Cessions » comprenait les impacts de la cession de la participation de Total Gabon dans cinq champs matures et dans le réseau de *pipelines* Rabi-Coucal-Cap Lopez.

6.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Dépenses d'exploration

La Société applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est temporairement immobilisé quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant d'hydrocarbures pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - la Société enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme ainsi que la réalisation d'études de développement.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charges d'exploration.

Actifs de production d'hydrocarbures

Les coûts de développement des actifs de production d'hydrocarbures sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés des travaux futurs de restitution des sites.

Le taux d'amortissement des puits de développement et des capacités de production commercialisable est égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cadre de projets de développement phasés ou faisant l'objet d'une mise en production progressive des puits, la base amortissable des immobilisations, à l'exclusion des puits de production ou de service, est ajustée pour exclure la partie des coûts de développement attribuables aux réserves non encore développées de ces projets.

Dans le cas de contrats de partage de production, la méthode de l'unité de production s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au à la Société telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration, de développement et de production (*cost oil*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures après déduction du *cost oil* (*profit oil*).

Les systèmes de transport et de transformation des hydrocarbures sont amortis sur la base des réserves devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport ou de traitement) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la durée d'utilisation économique de l'actif.

Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés, lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service.

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

Principales durées d'amortissement	
Mobiliers, matériels de bureau, machines et outillages	3-10 ans
Matériels de transport	3-7 ans
Dépôts et équipements associés	3-10 ans
Installations complexes spécialisées et pipelines	3-10 ans
Constructions	5-12,5 ans

Au 31 décembre 2019 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains	24 003	(21 992)	2 011
Installations techniques (y compris transport)	7 120 669	(4 352 652)	2 768 017
Autres immobilisations	125 261	(104 032)	21 229
Immobilisations en cours	160 917	-	160 917
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 430 850	(4 478 676)	2 952 174

Au 31 décembre 2018 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains	24 003	(21 991)	2 012
Installations techniques (y compris transport)	6 861 335	(4 088 661)	2 772 774
Autres immobilisations	116 137	(96 103)	20 034
Immobilisations en cours	219 930	-	219 930
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 221 405	(4 206 756)	3 014 750

Au 31 décembre 2017 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Terrains	24 003	(21 927)	2 076
Installations techniques (y compris transport)	7 598 339	(4 581 747)	3 016 592
Autres immobilisations	110 844	(85 365)	25 479
Immobilisations en cours	189 287	-	189 287
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 922 473	(4 689 039)	3 233 434

Les variations des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Exercice (en k\$)	Immobilisations corporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Augmentations	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
2019	3 014 750	127 640	-	(261 922)	71 706	2 952 174
2018	3 233 434	158 025	(22 486)	(271 594)	(82 629)	3 014 750
2017	3 499 103	151 944	(141 833)	(313 427)	37 646	3 233 434

En 2019, la colonne « Autres » comprend l'impact de la première application de la norme IFRS 16 pour un montant de 34 714 k\$.

En 2018, la colonne « Cessions » comprenait l'impact de la cession de la participation résiduelle de Total Gabon dans le champ de Rabi-Kounga.

En 2017, la colonne « Cessions » comprenait les impacts de la cession de la participation de Total Gabon dans cinq champs matures et dans le réseau de *pipelines* Rabi-Coucal-Cap Lopez.

En 2019, 2018 et 2017, la colonne « Autres » comprend principalement les variations de l'actif de restitution des sites.

En application de la norme IFRS 16, les immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 ci-dessous incluent les droits d'usage pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2019 (en k\$)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Droits d'usage sur terrains	-	-	-
Droits d'usage sur installations techniques (y compris transport)	56 995	(27 750)	29 245
Droits d'usage sur autres immobilisations	-	-	-
TOTAL DROITS D'USAGE SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 995	(27 750)	29 245

6.3 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants regroupent principalement les sommes placées sur les comptes dédiés en prévision des travaux futurs de restitution des sites. Dans le tableau de flux de trésorerie, les versements sont sur la ligne « Augmentation des prêts non courants ». Les tirages figurent sur la ligne « Remboursement des prêts non courants ».

NOTE 7. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). La valeur brute des marchandises et autres approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires majorés des frais de douane et de transit.

Une provision pour dépréciation des stocks de matériels consommables est constatée lorsque la valeur de réalisation est inférieure au PMP.

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Stocks de matériels consommables	117 754	136 674	155 251
Dépréciation des stocks de matériels	(61 285)	(54 513)	(51 760)
MONTANT NET	56 469	82 161	103 491

NOTE 8. CRÉANCES ET DETTES

Clients et fournisseurs

Les risques nés de la signature d'accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle de la Société, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours. Aucune provision significative n'a été comptabilisée durant les exercices 2019, 2018 et 2017.

L'état des créances et des dettes au 31 décembre 2019 est présenté ci-dessous :

CRÉANCES Au 31 décembre 2019 (en k\$)	Analyse par échéance				
	Montants bruts	À 1 an au plus		À plus d'1 an et à moins de 2 ans	
		Dont échues			À plus de 2 ans
Autres actifs non courants	342 135	1 851	-	1 851	338 433
Prêts et créances - non courants ⁽¹⁾	325 373	-	-	-	325 373
Prêts accordés aux salariés - non courants	16 734	1 851	-	1 851	13 032
Dépôts et cautionnements versés	28	-	-	-	28
Clients et comptes rattachés	190 451	174 969	-	-	15 482
Clients	190 451	174 969	-	-	15 482
Autres créances	119 805	119 805	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	8 770	8 770	-	-	-
Personnel et organismes sociaux	3 950	3 950	-	-	-
Impôts sur les sociétés - créances	42 617	42 617	-	-	-
Créances sur États (taxes diverses)	24 199	24 199	-	-	-
Associés et partenaires	194	194	-	-	-
Sous-enlèvements	30 407	30 407	-	-	-
Autres débiteurs	9 668	9 668	-	-	-
TOTAL	652 391	296 625	-	1 851	353 915

(1) Fonds de restitution des sites.

DETTES Au 31 décembre 2019 (en k\$)	Analyse par échéance				
	Montants bruts	À 1 an au plus		À plus d'1 an et à moins de 2 ans	
		Dont échues			À plus de 2 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	96 329	96 329	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	96 329	96 329	-	-	-
Autres créditeurs et dettes diverses	116 202	116 202	-	-	-
Dettes sociales	11 687	11 687	-	-	-
Dettes sur États (taxes diverses)	54 011	54 011	-	-	-
Associés et partenaires	19 599	19 599	-	-	-
Sur-enlèvements	21 564	21 564	-	-	-
Autres créditeurs	9 341	9 341	-	-	-
TOTAL	212 531	212 531	-	-	-

L'état des créances et des dettes au 31 décembre 2018 est présenté ci-dessous :

CRÉANCES Au 31 décembre 2018 (en k\$)	Analyse par échéance				
	Montants bruts	À 1 an au plus		À plus d'1 an et à moins de 2 ans	À plus de 2 ans
		Dont échues			
Autres actifs non courants	334 929	2 254	-	4 460	328 215
Prêts et créances - non courants ⁽¹⁾	317 401	-	-	-	317 401
Prêts accordés aux salariés - non courants	17 500	2 254	-	4 460	10 785
Dépôts et cautionnements versés	28	-	-	-	28
Clients et comptes rattachés	265 775	265 775	67 753	-	-
Clients	265 775	265 775	67 753	-	-
Autres créances	131 236	131 236	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	8 760	8 760	-	-	-
Personnel et organismes sociaux	4 853	4 853	-	-	-
Impôts sur les sociétés - créances	42 617	42 617	-	-	-
Créances sur États (taxes diverses)	18 273	18 273	-	-	-
Associés et partenaires	3 751	3 751	-	-	-
Sous-enlèvements	43 665	43 665	-	-	-
Autres débiteurs	9 317	9 317	-	-	-
TOTAL	731 940	399 265	67 753	4 460	328 215

(1) Fonds de restitution des sites.

DETTES Au 31 décembre 2018 (en k\$)	Analyse par échéance				
	Montants bruts	À 1 an au plus		À plus d'1 an et à moins de 2 ans	À plus de 2 ans
		Dont échues			
Fournisseurs et comptes rattachés	113 767	113 767	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	113 767	113 767	-	-	-
Autres créditeurs et dettes diverses	85 991	85 991	-	-	-
Dettes sociales	14 187	14 187	-	-	-
Dettes sur États (taxes diverses)	25 918	25 918	-	-	-
Associés et partenaires	24 177	24 177	-	-	-
Sur-enlèvements	12 676	12 676	-	-	-
Autres créditeurs	9 033	9 033	-	-	-
TOTAL	199 758	199 758	-	-	-

L'état des créances et dettes au 31 décembre 2017 est présenté ci-dessous :

CRÉANCES Au 31 décembre 2017 (en k\$)	Analyse par échéance				
	Montants bruts	À 1 an au plus		À plus d'1 an et à moins de 2 ans	À plus de 2 ans
		Dont échues			
Autres actifs non courants	375 269	-	-	6 456	368 813
Prêts et créances - non courants ⁽¹⁾	358 890	-	-	-	358 890
Prêts accordés aux salariés - non courants	16 349	-	-	6 456	9 893
Dépôts et cautionnements versés	30	-	-	-	30
Clients et comptes rattachés	202 571	202 571	28 060	-	-
Clients	202 571	202 571	28 060	-	-
Autres créances	179 541	179 541	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	10 487	10 487	-	-	-
Personnel et organismes sociaux	4 699	4 699	-	-	-
Impôts sur les sociétés - créances	42 617	42 617	-	-	-
Créances sur États (taxes diverses)	56 058	56 058	-	-	-
Associés et partenaires	21 667	21 667	-	-	-
Sous-enlèvements	33 888	33 888	-	-	-
Autres débiteurs	10 125	10 125	-	-	-
TOTAL	757 381	382 112	28 060	6 456	368 813

(1) Fonds de restitution des sites.

DETTES Au 31 décembre 2017 (en k\$)	Analyse par échéance				
	Montants bruts	À 1 an au plus		À plus d'1 an et à moins de 2 ans	À plus de 2 ans
		Dont échues			
Fournisseurs et comptes rattachés	148 282	148 282	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	148 282	148 282	-	-	-
Autres créditeurs et dettes diverses	81 206	81 206	-	-	-
Dettes sociales	14 214	14 214	-	-	-
Dettes sur États (taxes diverses)	32 850	32 850	-	-	-
Associés et partenaires	18 818	18 818	-	-	-
Sur-enlèvements	14 717	14 717	-	-	-
Autres créditeurs	607	607	-	-	-
TOTAL	229 488	229 488	-	-	-

NOTE 9. DISPONIBILITÉS ET ENDETTEMENT

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les disponibilités en devises sont converties sur la base des cours de change à la clôture de l'exercice. Le gain ou la perte de change est inscrit dans les charges et produits financiers de l'exercice clos.

La Société dispose d'une ligne de financement à long terme avec un syndicat de six banques internationales mise en place en mai 2016 pour une durée de six ans.

Au 31 décembre 2019 cette ligne s'élève à 255 M\$ contre 360 M\$ au 31/12/2018 et continuera à s'amortir jusqu'à son terme en mai 2022. La ligne a été remboursée intégralement le 30 novembre 2017. Il n'y avait donc aucun tirage au 31 décembre 2019, au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

La Société dispose également de lignes de découvert non confirmées en francs CFA avec des banques locales.

Les actifs et passifs financiers de la Société sont valorisés au coût amorti.

Le détail de la dette financière courante et non courante est présenté ci-dessous :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Emprunts financiers non courants	-	-	-
Autre dette financière non courante IFRS 16	(9 749)	-	-
MONTANT NET DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	(9 749)	-	-
Autre dette financière courante IFRS 16	(20 994)	-	-
Banques et organismes financiers créditeurs	(36 445)	(14 419)	(9 327)
Banques et caisses	699 650	408 114	137 150
MONTANT NET DETTE FINANCIÈRE COURANTE	642 211	393 695	127 823

Par ailleurs, Total Gabon n'a pas recours à des instruments financiers.

NOTE 10. CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Total Gabon s'élève à 76 500 000 dollars. Il est composé de 4 500 000 actions de 17 dollars chacune. Il est détenu à hauteur de 58,28 % par le groupe Total, de 25 % par la République gabonaise et de 16,72 % par les autres actionnaires.

Le nombre d'action et la structure de l'actionariat était identique au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

La Société est incluse dans le périmètre de consolidation comptable de la société française Total S.A., société mère du groupe Total selon la méthode d'intégration globale.

NOTE 11. CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

Engagements envers le personnel

Selon la législation en vigueur et les dispositions des accords collectifs d'entreprise du 21 octobre 1994, la Société verse à ses salariés en cas de départ une indemnité de services

rendus assimilable à un régime à prestations définies qui fait l'objet d'une provision. Cette indemnité est versée en un seul versement.

La variation de la valeur actuarielle des droits accumulés s'analyse comme suit :

Au 31 décembre (en k\$)	2019	2018	2017
Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	9 665	7 878	11 772
Coût des services rendus de la période	1 230	1 225	1 155
Coût financier	240	211	278
Prestations payées	-	-	(4 894)
(Gains)/Pertes actuariels	424	570	(819)
Écarts de conversion et autres	(936)	(219)	386
VALEUR ACTUARIELLE DES DROITS ACCUMULÉS À LA FIN DE LA PÉRIODE	10 623	9 665	7 878

Les montants inscrits au compte de résultat sont présentés ci-dessous :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Coût des services rendus de la période	1 230	1 225	1 155
Liquidations	-	-	(4 894)
Charge d'intérêt nette	240	211	278
COMPOSANTES DU COÛT DES PRESTATIONS DÉFINIES COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT	1 470	1 436	(3 461)

Flux de trésorerie prévisionnels

La durée moyenne des droits accumulés est de l'ordre de 10 ans.

Les prestations futures estimées se décomposent comme suit :

Estimation des paiements futurs (en k\$)

2020	1 872
2021	2 586
2022	1 008
2023	2 034
2024	2 034
> 2024	1 768

Principales hypothèses actuarielles et analyses de sensibilité

Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements (au 31 décembre)	2019	2018	2017
Taux d'actualisation	2,50 %	2,75 %	3,00 %
Taux d'inflation	2,50 %	2,50 %	2,75 %

La sensibilité de l'engagement à l'inflation et au taux d'actualisation est non significative.

Paielements en actions

Total Gabon bénéficie du plan d'attribution d'actions de performance du groupe Total. A ce titre, certains salariés de la Société se voient attribuer des actions gratuites de Total S.A. En application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », ces avantages sont comptabilisés en charges au compte de résultat de la Société en contrepartie des capitaux propres.

Les actions de Total SA sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de trois ans à partir des plans 2013 et de deux ans pour les plans antérieurs, à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance pour les plans 2013 et 2014, de deux conditions de performance pour les plans 2015, 2016, 2017 et 2018, et de trois conditions de performance pour le plan 2019. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

Au titre de l'exercice 2019, le montant comptabilisé par Total Gabon était de 612 k\$ (contre 669 k\$ en 2018 et 675 k\$ en 2017).

Plan 2019

Le Conseil d'administration de Total S.A. a décidé en date du 13 mars 2019 d'attribuer des actions de performance à certains salariés et mandataires sociaux de Total S.A. ou des sociétés du groupe Total, sous réserve que la condition de présence et les trois conditions de performance applicables soient satisfaites.

Toutes les actions attribuées sont soumises à la condition de présence.

Les conditions de performance s'appliquent dès la première action pour les bénéficiaires dirigeants. Pour les bénéficiaires non-dirigeants, l'attribution des 150 premières actions n'est pas soumise aux conditions de performance précitées, qui s'appliquent cependant sur les actions au-delà de ce seuil.

Le nombre définitif d'actions attribuées sera fonction du taux de rendement pour l'actionnaire (*Total Shareholder Return* ou TSR), de la variation annuelle du *cash-flow* net par action exprimé en dollar, ainsi que du point mort *cash* organique avant dividende, relatifs aux exercices 2019, 2020 et 2021 et appliqués de la manière suivante :

- pour un tiers des actions, le classement de Total S.A. par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) selon le critère du TSR du dernier trimestre de l'année considérée, le dividende étant considéré réinvesti sur la base du cours de clôture à la date de détachement des dividendes ;
- pour un tiers des actions, le classement de Total S.A. par rapport à ses pairs (ExxonMobil, Royal Dutch Shell, BP et Chevron) sera effectué chaque année pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) en utilisant le critère de la variation annuelle du *cash-flow* net par action exprimé en dollar.

En fonction de la place de Total S.A. dans le classement, un taux d'attribution est déterminé pour chaque année, et pour chacun de ces deux critères :

- 1^{re} place : 180 % de l'attribution ;
 - 2^e place : 130 % de l'attribution ;
 - 3^e place : 80 % de l'attribution ;
 - 4^e et 5^e place : 0 % de l'attribution.
- pour un tiers des actions, le critère du point mort *cash* organique avant dividende sera apprécié pendant les trois années d'acquisition (2019, 2020 et 2021) comme suit. Le point mort *cash* organique avant dividende est défini comme le prix du Brent pour lequel la marge brute d'autofinancement (MBA) couvre les investissements organiques.
 - le taux maximum d'attribution sera atteint, si le point mort est inférieur ou égal à 30 \$/b,
 - le taux d'attribution sera nul si le point mort est supérieur ou égal à 40\$/b,
 - les interpolations seront linéaires entre ces deux points de calage.

Un taux d'attribution sera déterminé pour chaque année.

Pour chacun de ces trois critères, la moyenne des trois taux d'attribution obtenue (sur chacun des trois exercices sociaux sur lesquels sont appréciées les conditions de performance) sera arrondie au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%) et plafonnée à 100%.

Chaque critère pèsera pour un tiers dans le taux d'attribution définitif. Le taux d'attribution définitif sera arrondi au 0,1 pour-cent entier le plus proche (0,05% étant arrondi à 0,1%). Le nombre d'actions attribuées définitivement, après constatation des conditions de performance, sera arrondi au nombre entier supérieur d'actions en cas de rompu.

Effectifs et charges de personnel

Exercice	2019	2018	2017
Salaires et traitements, y compris charges sociales (en k\$)	47 078	48 321	83 200
Effectifs au 31 décembre	275	304	300

NOTE 12. PASSIFS NON COURANTS

Au 31 décembre (en k\$)	2019	2018	2017
Provisions pour restitution des sites	693 667	654 716	804 531
Provisions pour risques et charges (exploitation)	23 379	22 178	16 696
TOTAL	717 046	676 895	821 227

Provisions pour restitution des sites

Les dépenses futures de restitution des sites sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

Le taux d'actualisation retenu en 2019 dans le cadre de l'évaluation des provisions pour restitution des sites est de 4,5 % comme en 2018 et 2017 (les dépenses étant estimées en monnaie courante avec un taux d'inflation de 2 %).

Une diminution de 0,5 % de ce taux conduirait à une augmentation des provisions pour restitution des sites de 80,4 M\$, avec une contrepartie en immobilisations corporelles ainsi qu'un impact négatif de 2,1 M\$ sur le résultat net. A l'inverse, une augmentation de 0,5 % aurait un impact quasi-symétrique à l'effet de la diminution de 0,5 %.

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en k\$)	au 1 ^{er} janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Reprise de provision	Autre	au 31 décembre
2019	654 716	26 655	16 219	(623)	(3 300)	693 667
2018	804 531	34 590	(73 559)	(103 214)	(7 632)	654 716
2017	754 627	29 714	43 332	(31 794)	8 652	804 531

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour la Société, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions pour risques et charges comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques réglementaires et de litiges.

NOTE 13. ÉLÉMENTS RELATIFS AU TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Stocks	(25 692)	(21 330)	(35 186)
Créances clients et comptes rattachés	(75 325)	63 204	(3 579)
Autres créances	(13 043)	(36 748)	(30 270)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 438	34 515	14 556
Autres créditeurs et dettes diverses	(30 211)	(4 785)	(17 215)
MONTANT NET	(126 833)	34 856	(71 694)

Détail des intérêts, impôts et dividendes

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation :

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Intérêts payés	(5 721)	(6 332)	(12 035)
Intérêts perçus	18 512	3 894	770
Impôts sur les bénéfices décaissés	-	-	(27 660)
Dividendes payés	(49 500)	(24 750)	(20 250)

Flux de trésorerie de financement

Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Remboursement de l'endettement non courant	-	-	(260 000)
MONTANT NET	-	-	(260 000)

NOTE 14. PARTIES LIÉES

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement Total Oil Trading S.A.) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre (en k\$)	2019	2018	2017
Bilan			
<i>Créances</i>			
Clients et comptes rattachés	121 278	174 284	155 471
<i>Dettes</i>			
Fournisseurs et dettes diverses	4 214	4 978	806
Exercice (en k\$)	2019	2018	2017
Compte de résultat			
Ventes	724 049	747 139	724 683
Autres produits	275	-	32 273
Autres charges	(52 715)	(51 113)	(69 480)

NOTE 15. RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature, pour l'ensemble des principaux dirigeants de la Société présents au 31 décembre et pour les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Les principaux dirigeants de la Société incluent les membres du Comité directeur.

Exercice	2019	2018	2017
Nombre de personnes	8	8	9
Rémunérations directes et indirectes (en k\$)	2 103	2 139	2 268
Charges de retraite (en k\$)	84	68	88

Le montant global des indemnités de fonction allouées à l'ensemble des membres du Conseil d'administration de la Société s'est élevé, en 2019, à un total de 180 millions de francs CFA.

NOTE 16. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2019 (en k\$)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	À moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes	-	-	-	-
Part à moins d'un an des dettes non courantes	-	-	-	-
Obligations de restitution des sites	693 667	-	-	693 667
Contrats de location simple	30 867	-	30 474	393
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	724 534	-	30 474	694 060
Engagements d'achats et obligations d'investissements	291 761	218 559	73 202	-
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	322 628	218 559	103 676	393
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	1 016 295	218 559	103 676	694 060
Cautions vis-à-vis du personnel	-	-	-	-
Cautions en douane données	10 855	10 855	-	-
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	10 855	10 855	-	-
Autres engagements reçus	1 681	1 681	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	1 681	1 681	-	-

Échéances et périodes des paiements

Au 31 décembre 2018 (en k\$)	Total	À moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes	-	-	-	-
Part à moins d'un an des dettes non courantes	-	-	-	-
Obligations de restitution des sites	654 716	-	-	654 716
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	654 716	-	-	654 716
Contrats de location simple	44 500	19 316	25 184	-
Engagements d'achats et obligations d'investissements	396 635	296 572	100 063	-
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	441 135	315 888	125 248	-
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	1 095 851	315 888	125 248	654 716
Cautions vis-à-vis du personnel	233	233	-	-
Cautions en douane données	14 242	14 242	-	-
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	14 475	14 475	-	-
Autres engagements reçus	460	460	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	460	460	-	-

Échéances et périodes des paiements

Au 31 décembre 2017 (en k\$)	Total	À moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes	-	-	-	-
Part à moins d'un an des dettes non courantes	-	-	-	-
Obligations de restitution des sites	804 531	-	-	804 531
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES AU BILAN	804 531	-	-	804 531
Contrats de location simple	17 672	11 491	6 181	-
Engagements d'achats et obligations d'investissements	719 727	391 331	328 396	-
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES HORS BILAN	737 399	402 822	334 577	-
TOTAL DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	1 541 930	402 822	334 577	804 531
Cautions vis-à-vis du personnel	311	311	-	-
Cautions en douane données	14 704	14 704	-	-
TOTAL DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	15 015	15 015	-	-
Autres engagements reçus	1 452	1 452	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	1 452	1 452	-	-

A. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans la rubrique « Dettes financières non courantes » du bilan. Les caractéristiques des dettes financières non courantes sont présentées en note 9.

Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites. Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent en note 12.

Engagements d'achats et obligations d'investissement

Les obligations d'achats sont des obligations d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations, régies contractuellement. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour la Société. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Contrats de location

Un contrat de location est un contrat qui confère le droit d'utiliser un actif identifié pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

À la date d'effet, le preneur doit comptabiliser à l'actif un droit d'utilisation, et au passif une dette. Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés à laquelle s'ajoute le cas échéant les coûts directs encourus pour la conclusion du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Les droits d'usage sont amortis selon les durées d'utilité appliquées par la Société.

Les contrats de location qui sont de courte durée ou qui portent sur des actifs de faible valeur ne sont comptabilisés ni dans les droits d'usage ni dans la dette, conformément aux exemptions de la norme IFRS 16. Ils sont présentés en engagements hors bilan.

La note 1 explique les impacts de la première application d'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

La réconciliation entre les engagements hors bilan de location simple présenté en application de la norme IAS17 au 31 décembre 2018 et les dettes locatives comptabilisées en application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 est présentée dans le tableau suivant :

<i>(en k\$)</i>	au 1^{er} janvier 2019
Engagement hors bilan au titre des contrats de location simple	44 501
Engagements relatifs aux exemptions d'IFRS 16 :	-
- actifs de faible valeur	-
- contrat de moins de douze mois	-
Engagements relatifs aux contrats non commencés en 2019	-
Engagements relatifs à la part service des contrats de location	-
Engagements relatifs à des locations d'actifs non identifiés ou substituables	5 596
Autres effets	25
Effet d'actualisation	15 188
DETTE LOCATIVE AU TITRE DES CONTRATS PRÉCÉDEMMENT COMPTABILISÉS EN TANT QUE LOCATIONS SIMPLES	34 714
DETTE LOCATIVE AU 1^{ER} JANVIER 2019	34 714

B. AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

Cautions en douane données

Elles représentent les garanties émises par la Société au profit des administrations douanières pour garantir le paiement des taxes et accises liées aux importations de matériels.

C. ENGAGEMENTS REÇUS

Autres engagements reçus

Ces montants représentent les garanties bancaires reçues des fournisseurs en lien avec la réalisation de leur contrat.

NOTE 17. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène de champs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les UGT de Total Gabon sont définies comme des champs ou groupements de champs d'hydrocarbures intégrant des actifs industriels permettant la production, le traitement et l'évacuation de ces hydrocarbures.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces champs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction générale de la Société en lien avec le groupe Total. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée.

Les principes retenus sont les suivants :

- Les flux de trésorerie ont été établis à partir des hypothèses retenues dans le budget 2020 et le plan stratégique de la Société en concertation avec le groupe Total. Ces hypothèses, incluant notamment les coûts opérationnels, les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et com-

D. PASSIFS ÉVENTUELS

Le 27 décembre 2019 Total Gabon a reçu une notification de redressement du ministère de l'Économie et de Finances à la suite du contrôle fiscal dont la Société a fait l'objet en 2019 et qui couvre les exercices 2014 à 2017. Des discussions sont en cours avec l'administration fiscale sur les chefs de redressement notifiés. Afin de ne pas porter préjudice à ces discussions, aucun montant ne peut être communiqué avant leurs conclusions.

mercialisés futurs, représentent la meilleure estimation par le management de la Société de l'ensemble des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs ;

- L'établissement des scénarios de prix du pétrole est réalisé en concertation avec le groupe Total. Ces scénarios s'appuient notamment sur des données de demande globale d'énergie issues du *World Energy Outlook* (WEO) publié par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) depuis 2016 et sur une évaluation de l'offre ainsi que sur des hypothèses d'évolution d'indicateurs fondamentaux du secteur amont (la demande en hydrocarbures sur les différents marchés, les prévisions d'investissement, le déclin des champs en production, l'évolution des réserves d'hydrocarbures et de l'offre par région et par qualité d'hydrocarbures), du secteur aval (l'évolution des capacités de raffinage et de la demande en produits pétroliers) et en intégrant l'enjeu « climat ».

Ces scénarios de prix prennent en compte également les études publiées par des agences internationales, des banques et des consultants indépendants.

Le *World Energy Outlook* 2019 de l'AIE prévoit trois scénarios directeurs (*Stated Policies Scenario* ou SPS, *Current Policies Scenario* ou CPS et *Sustainable Development Scenario* ou SDS). Parmi ces scénarios, le SPS (scénario central de l'AIE) à court et moyen terme et le SDS à moyen et long terme sont des références importantes pour Total Gabon. La Société inscrit ainsi sa trajectoire de prix à long terme dans le scénario SDS de l'AIE, compatible avec l'Accord de Paris, qui prévoit à horizon 2050 une convergence du prix du pétrole vers 50 \$₂₀₁₈/b.

Le SPS tient compte des mesures déjà mises en œuvre par les pays dans le domaine énergétique ainsi que des effets des politiques annoncées par les États (y compris les *Nationally Determined Contributions*, ou NDCs, de l'accord de Paris). Le SDS tient compte des mesures nécessaires pour atteindre des objectifs énergétiques fixés dans le « *2030 Agenda for Sustainable Development* » adopté en 2015 par les membres de l'ONU. Ces scénarios sont exprimés en dollars constants de 2018 (\$₂₀₁₈).

Les trajectoires de prix d'hydrocarbures retenues par la Société reposent sur les hypothèses suivantes :

La demande de pétrole devrait continuer de croître à moyen terme, dans un contexte de croissance soutenue de la demande mondiale d'énergie et malgré l'électrification progressive des transports et les gains d'efficacité des moteurs thermiques. Puis les prix du pétrole brut s'inscriraient dans une trajectoire baissière à compter de 2030 pour converger vers 50 \$₂₀₁₈/b en 2050, en raison de l'impact sur la demande des politiques compatibles avec l'Accord de Paris et du potentiel de production de certains grands pays producteurs (États-Unis, Arabie Saoudite, Brésil, Russie, etc.).

Dans ce contexte, compte tenu de la nécessité pour l'industrie d'investir de façon très substantielle pour faire face au déclin naturel des champs et répondre à la demande de pétrole prévue par ces scénarios à horizon de 20 ans, le niveau de prix du pétrole brut retenu pour déterminer la valeur recouvrable des UGT remonte de 64 \$₂₀₁₈ par baril de Brent en 2020 à 70 \$₂₀₁₈ en 2025 avant de se stabiliser au cours des cinq années suivantes. Il baisse ensuite pour atteindre 50 \$₂₀₁₈ en 2050.

- Pour la détermination des coûts opérationnels futurs, il a été pris en compte les technologies actuelles, la fluctuation du prix des services pétroliers en fonction de l'évolution des marchés et les programmes internes de maîtrise des coûts effectivement mis en œuvre ;
- Les flux de trésorerie futurs sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils sont établis après impôt et intègrent les risques spécifiques aux actifs. Ils sont actualisés à un taux de 7 % après impôt.

Au cours de l'exercice 2019, aucune dépréciation d'actifs n'a été constatée.

En ce qui concerne les sensibilités :

- une baisse de 1 point du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur le résultat net de la Société ;
- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation n'aurait pas d'impact sur le résultat net de Total Gabon ;
- une variation de -10 % du cours des hydrocarbures sur toute la durée du plan aurait un impact négatif complémentaire de l'ordre de 9 millions de dollars sur le résultat net de la Société.

NOTE 18. RISQUES

Exposition aux fluctuations des marchés

Les résultats de Total Gabon sont sensibles aux différents facteurs parmi lesquels les plus significatifs sont les prix du pétrole, généralement exprimés en dollars, et les taux de change, notamment celui du dollar par rapport à l'euro et au franc CFA.

D'une manière générale, une hausse des prix du pétrole a un effet positif sur les résultats de Total Gabon du fait de la meilleure valorisation de la production pétrolière. Inversement, une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats.

Pour l'exercice 2019, Total Gabon estime qu'une appréciation du cours du pétrole Brent de 1 dollar par baril entraînerait une amélioration du résultat net de l'année d'environ 4 M\$ et inversement (scénario retenu de 60 \$/b).

Une appréciation du dollar par rapport à l'euro de 0,10 dollar par euro engendrerait une amélioration du résultat net de l'année d'environ 5 M\$ et inversement.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle Total Gabon souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière, ainsi que de sa notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité.

Risque de liquidité

Total Gabon bénéficie d'une ligne de crédit confirmée de 255 millions de dollars, accordée par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Cette ligne n'était pas utilisée au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

La Société est exposée au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles. L'exposition maximum au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan.

L'exposition maximale à l'actif du bilan est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre (en k\$)	2019	2018	2017
Prêts et avances	339 409	332 203	372 543
Clients et comptes rattachés	190 416	265 741	202 537
Autres créances d'exploitation	120 607	131 276	177 817
Trésorerie et équivalents de trésorerie	699 650	408 114	137 150
TOTAL	1 350 082	1 137 334	890 047

Au titre des exercices 2019, 2018 et 2017 aucune dépréciation sur les clients et comptes rattachés, sur les autres créances d'exploitation et sur les prêts et avances n'a été comptabilisée.

NOTE 19. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Titulaires

ERNST & YOUNG GABON

Immeuble Sonagar

Avenue du Colonel Parant

BP 2278 - Libreville, Gabon

Date de première nomination : 5 juin 2009.

Honoraires perçus ⁽¹⁾ (en euros)	2019	2018	2017
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux	61 900	60 900	60 100
Autres prestations	185 200	182 400	200 300
TOTAL	247 100	243 300	260 400

(1) Y compris membres de leur réseau.

M. Yves FUMANAL

BP 9451 - Libreville, Gabon

Date de première nomination : 22 mai 2018.

Honoraires perçus ⁽¹⁾ (en euros)	2019	2018	2017 ⁽²⁾
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux	18 141	15 245	14 000
Autres prestations	-	-	-
TOTAL	18 141	15 245	14 000

(1) Y compris membres de leur réseau.

(2) En 2017, le second titulaire était M. Claude AYO IGUENDHA ; son adresse était CAIF, BP 3125, Libreville, Gabon.

Suppléants

Mme. Christelle Tatiana ONANGO BOUYOU

BP 2278 - Libreville

Date de première nomination : 22 mai 2018.

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET D'AUDIT (CECA)

BP 9451 - Libreville

Date de première nomination : 22 mai 2018.

rendez-vous sur
www.total.ga



Total Gabon
Société Anonyme avec Conseil d'administration
au Capital de 76 500 000 dollars américains
réparti en 4 500 000 actions de 17 dollars américains
Siège Social : Boulevard Hourcq – BP 525
Port-Gentil (République gabonaise)
RCCM Port-Gentil 2000 B 00011.
www.total.ga